Rapport annuel 1981-82

Ordre des comptables agréés du Québec

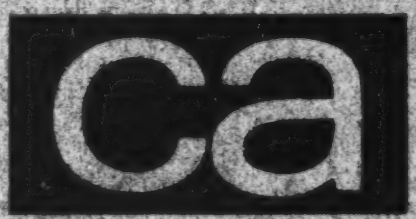

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

PROGRAMME GÉNÉRAL D'INSPECTION

Aux termes des dispositions du Code des professions de la province de Québec, le Bureau de l'Ordre a constitué un Comité d'inspection professionnelle ayant pour mandat de surveiller l'exercice de la profession dans le but premier de protéger le public.

Le Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle prévoit que ce comité doit soumettre à l'approbation du Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec le programme général d'inspection ainsi que ses modalités d'application. Le comité a mis au point le programme ci-joint en ayant à l'esprit le but premier que ce programme doit viser, soit la protection du public. En conséquence, ce sont les membres exerçant la comptabilité publique au sens de la Loi sur les comptables agréés qui feront l'objet de l'inspection.

Le comité reconnaît pourtant que la protection du public n'est pas de l'unique ressort des praticiens, car elle exige également que tous les membres, quel que soit leur champ d'activité, respectent les normes de la profession. En temps voulu, le comité a donc l'intention d'étudier la possibilité de fixer les critères d'inspection à l'égard des membres n'exerçant pas la comptabilité publique.

I GÉNÉRALITÉS

a) Pour les fins du programme général d'inspection, les termes suivants signifient:

i) "Bureau de l'Ordre": le Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec,

ii) "comité": le Comité d'inspection professionnelle,

iii) "Service d'inspection": le personnel du Service d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec,

iv) "bureau": toute unité composée d'un ou de plusieurs comptables agréés offrant leurs services au public en tant que comptables agréés,

v) "associé": les associés, les praticiens exerçant seuls et les comptables agréés employés d'un bureau qui pourraient être considérés par le comité comme ayant la responsabilité d'associés en matière de comptabilité publique,

vi) "stage de perfectionnement": une ou plusieurs des activités suivantes:

1) faire des études ou suivre des cours dans le cadre du programme de l'examen de l'Ordre,

2) effectuer des travaux reliés à l'exercice de la profession sous la direction d'un membre désigné à cette fin par le Bureau de l'Ordre,

3) suivre des cours de perfectionnement professionnel,

4) soumettre des dossiers au Service d'inspection pour fins de contrôle de la qualité.

b) Tout membre du comité ou tout inspecteur qui est ou qui semble être en position de conflit d'intérêts dans un cas particulier doit s'abstenir de toute participation aux délibérations et aux décisions concernant ce cas.

c) Le bureau inspecté est tenu de payer, pour chaque inspection, les droits prévus selon le tarif établi par le Bureau de l'Ordre.

d) Tout associé d'un bureau ayant fait l'objet d'une inspection peut avoir accès au dossier d'inspection du bureau au secrétariat de l'Ordre.

II AVIS D'INSPECTION

a) Quinze jours au moins avant la date prévue pour l'inspection, le Secrétaire du comité devra envoyer un avis, par courrier recommandé, au bureau soumis à l'inspection.

b) Tout bureau peut demander que l'on retarde l'inspection pour une période raisonnable n'excédant pas deux mois à partir de la date prévue.

c) Si un bureau refuse de se soumettre à l'inspection ou demande qu'on la retarde pour une période jugée excessive, le comité en informera le Bureau de l'Ordre et recommandera que le dossier soit transmis au Syndic.

III PROCÉDÉS D'INSPECTION

a) Généralités

i) Le questionnaire de renseignements confidentiels sera envoyé au bureau et devra être rempli avant l'inspection.

ii) Après avoir procédé à l'évaluation du questionnaire de renseignements confidentiels, l'inspecteur aura à remplir un ou plusieurs questionnaires au cours de l'inspection pour évaluer les normes professionnelles que respecte le bureau.

iii) Un bureau sera inspecté comme une seule unité de pratique s'il existe un système de contrôle de la qualité qui assure l'uniformité des modalités d'exercice dans le bureau; dans le cas contraire, chaque unité de pratique sera individuellement soumise à l'inspection.

iv) A la fin de l'inspection, l'inspecteur soumettra au Service d'inspection les questionnaires qu'il a remplis ainsi qu'un rapport écrit présentant les résultats de l'inspection.

v) Dès que l'inspecteur soumet son rapport au Service d'inspection, une copie de ce rapport sera envoyée au bureau inspecté.

vi) Au moins un associé du bureau doit être présent lors de l'inspection.

b) Examen et évaluation du dossier d'inspection:

i) Avant chaque réunion du comité, le Service d'inspection fait l'évaluation préliminaire de chaque dossier et classe chaque bureau dans une des catégories suivantes:

1) reconnu comme ayant subi l'inspection avec succès

2) temporairement reconnu comme ayant subi l'inspection avec succès, sous réserve d'une réinspection dans une période de temps raisonnable

3) reconnu comme n'ayant pas subi l'inspection avec succès.

ii) Lors de la réunion du comité, chaque dossier d'inspection est examiné, puis évalué par au moins un membre du comité.

iii) Si le membre du comité est d'accord avec l'évaluation préliminaire du Service d'inspection, cette évaluation sera ratifiée par le comité, sans autre évaluation.

iv) Si le membre du comité n'est pas d'accord avec l'évaluation préliminaire du Service d'inspection, le dossier fera l'objet d'une évaluation par un maximum de deux autres membres du comité présents à la réunion. L'évaluation définitive du bureau sera fondée sur l'opinion de la majorité des membres qui en ont fait l'évaluation.

v) L'examen et l'évaluation d'un dossier d'inspection par un membre du comité seront faits sans que ce dernier connaisse ni l'identité du bureau inspecté ni le nom de ses clients.

vi) Le comité doit ratifier toutes les évaluations et il doit faire les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre pour que celui-ci prenne la décision finale.

IV CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Dans le cas des mandats de vérification, le critère d'évaluation sera de savoir si le mandat a été rempli selon les normes de vérification généralement reconnues telles qu'énoncées au chapitre 5100 du Manuel de l'I.C.C.A.

b) Dans le cas des mandats portant sur des états financiers non vérifiés, le critère d'évaluation sera de savoir si le mandat a été rempli selon les normes professionnelles relatives aux états financiers non vérifiés telles qu'énoncées aux chapitres 8100 et 8200 du Manuel de l'I.C.C.A.

c) Dans chaque cas, on exigera que le travail accompli par le comptable agréé soit documenté comme le requiert le chapitre 5145 du Manuel de l'I.C.C.A.

V SANCTIONS ET PROCÉDURES D'APPEL

a) Si un bureau ne satisfait pas aux normes d'inspection, le comité recommandera au Bureau de l'Ordre d'imposer l'une ou l'autre sanction suivante, ou les deux, à l'égard des associés désignés par le comité:

   i) imposer un stage de perfectionnement avec ou sans limitation du droit d'exercice. De plus, le bureau devra faire l'objet d'une réinspection dans une période de temps raisonnable après le stage

   ii) formuler une plainte auprès du Syndic de l'Ordre pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires.

b) Si un bureau ne satisfait toujours pas aux normes d'inspection lors de la réinspection, le comité pourra recommander au Bureau de l'Ordre d'imposer un second stage de perfectionnement avec ou sans limitation du droit d'exercice. Ce second stage de perfectionnement sera suivi d'une réinspection.

c) Si le bureau ne satisfait toujours pas aux normes d'inspection lors de la troisième inspection, le comité recommandera au Bureau de l'Ordre d'imposer un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice.

d) Si un associé refuse de se conformer aux modalités du stage de perfectionnement, le comité recommandera au Bureau de l'Ordre de transmettre le dossier au Syndic de l'Ordre pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires.

e) Dès que la décision du comité a été ratifiée par le Bureau de l'Ordre, le bureau en est avisé par écrit.

f) Les associés qui ont été avisés, par lettre, qu'un stage de perfectionnement avec ou sans limitation du droit d'exercice leur a été imposé, peuvent, dans les quinze jours de la réception de la lettre, demander par écrit d'être entendus par le comité. Ils doivent mentionner dans leur lettre les raisons pour lesquelles ils demandent à être entendus et ils doivent la faire parvenir, par courrier recommandé, au secrétariat de l'Ordre.

g) Dans le cas où un associé demande d'être entendu, le comité doit le convoquer par courrier recommandé, quinze jours avant la tenue de l'audience au cours de laquelle l'évaluation de son bureau sera discutée.

h) Le comité informera les associés de sa décision.

i) Toutes les lettres qui ont trait aux résultats d'inspection devront être envoyées par courrier recommandé.

VI CONTENU DU DOSSIER D'INSPECTION

Le dossier d'inspection contient:

a) tous les questionnaires dûment remplis soit par le bureau, soit par l'inspecteur,

b) toute la correspondance ayant trait à l'inspection,

c) copie de tous les états financiers examinés lors de l'inspection, en préservant toutefois l'anonymat des clients et du praticien,

d) les rapports de l'inspecteur et des réviseurs.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

GENERAL PROGRAMME OF INSPECTION

In accordance with the requirements of the Professional Code of the Province of Québec, a Professional Inspection Committee has been appointed by the Bureau of the Ordre to supervise the practice of the profession with its primary purpose being the protection of the public.

The Regulation determining the procedure of the Professional Inspection Committee requires that the Committee submit to the Bureau of the Ordre des comptables agréés du Québec, for approval, its general programme and particular procedures of inspection. The Committee has developed the attached programme keeping in mind its primary purpose: the protection of the public. The inspection effort, therefore, is directed at members practising public accountancy as defined in the Chartered Accountants Act.

The Committee recognizes, however, that the protection of the public is not the sole responsibility of members in practice but also requires that the standards of the profession be maintained by every member regardless of his field of activity. In due course, the Committee intends to direct its efforts to the possibility of establishing inspection criteria for members who are not in practice.

I GENERAL

a) For the purpose of the general programme of inspection, the following terms mean:

i) "Bureau": the Bureau of the Ordre des comptables agréés du Québec,

ii) "Committee": the Professional Inspection Committee,

iii) "Inspection Department": the staff of the Professional Inspection Department of the Ordre des comptables agréés du Québec,

iv) "Office": any unit composed of one or more chartered accountants offering their services to the public as chartered accountants,

v) "Partner": partners, sole practitioners, and such chartered accountant employees of an office whom the Committee may deem to have partner responsability in matters of public accountancy,

vi) "Refresher training": one or more of the following activities:

1) undertake studies or courses within the framework of the examination syllabus of the Ordre,

2) perform work related to the practice of the profession, under the direction of a member designated for such purpose by the Bureau,

3) attend professional development courses,

4) submit files to the Inspection Department for the purpose of quality control.

b) Any member of the Committee or inspector who is or appears to be in a conflict of interest position in a particular matter, must withdraw from any deliberations and actions with respect to this matter.

c) Each office inspected will be charged an inspection fee for each inspection in accordance with the tariff of inspection established by the Bureau.

d) Any partner of the office inspected may have access to the inspection file at the offices of the Ordre.

II NOTICE OF INSPECTION

a) The Secretary of the Committee will notify by registered mail the office to be inspected, at least 15 days prior to the anticipated date of inspection.

b) An office may request for the inspection to be delayed for a reasonable period of time not to exceed two months from the set date.

c) If an office refuses to be inspected or requests an unreasonable delay, the Committee will inform the Bureau and recommend that the matter be referred to the Syndic.

III PROCEDURES OF INSPECTION

a) General

i) A confidential information questionnaire is sent to the office and is to be completed prior to the inspection.

ii) Following the evaluation of the confidential information questionnaire by the inspector, one or more questionnaires will be completed in the course of the inspection to evaluate the professional standards of the office.

iii) An office will be inspected as a single unit if there exists a system of quality control which will ensure uniformity of practice within the office; otherwise each practising unit will be inspected individually.

iv) Upon completion of the inspection, the inspector will submit to the Inspection Department the completed questionnaires as well as a written report of the results of the inspection.

v) A copy of the inspector's report is forwarded to the office inspected as soon as it is submitted by the inspector to the Inspection Department.

vi) At least one partner must be available at all times during any inspection.

b) Review and evaluation of the inspection file:

i) Prior to each Committee meeting, the Inspection Department proceeds to the preliminary evaluation of each file and classifies each office in one of the following categories:

1) unconditionally approved as having met the standards of inspection

2) conditionally approved as having met the standards of inspection, with a reinspection within a reasonable period of time

3) not approved as having met the standards of inspection.

ii) During a Committee meeting, each inspection file is submitted to at least one Commmittee member for the purposes of review and evaluation.

iii) If the Committee member is in agreement with the evaluation of the Inspection Department, this evaluation will be ratified by the Committee with no further evaluation.

iv) If the Committee member does not agree with the evaluation of the Inspection Department, the file will be further evaluated by a maximum of two more Committee members present at the meeting. The final evaluation of the office will be based on the opinion of the majority of the members who evaluated the file.

v) The review and evaluation of the inspection file by a Committee member will be made without the identity of either the office or its clients having been disclosed.

vi) The Committee must ratify all evaluations and make the appropriate recommendations to the Bureau for final decision.

IV CRITERIA FOR EVALUATION

a) In the case of audit engagements, the criteria for evaluation will be to determine if the engagement was performed in accordance with generally accepted auditing standards as set out in section 5100 of the CICA Handbook.

b) In the case of non-audit engagements, the criteria for evaluation will be to determine if the professional standards with respect to unaudited financial statements as set out in sections 8100 and 8200 of the CICA Handbook have been met.

c) In each case, proper documentation as set out in section 5145 of the CICA Handbook will be required to evidence work done.

V SANCTIONS AND APPEAL PROCEDURES

a) If an office does not meet the standards of inspection, the Committee will recommend to the Bureau either one or both of the following sanctions with respect to the partners of the office which it designates:

i) a period of refresher training either with or without limiting their right to practise and the office is to be reinspected within a reasonable period of time following the period of refresher training

ii) a complaint be lodged with the Syndic of the Ordre so that he may take appropriate action.

b) If an office still does not meet the standards of inspection on a reinspection, the Committee may recommend to the Bureau a second period of refresher training and/or the limitation of the right to practise. The second period of refresher training will also be followed by a reinspection.

c) If an office still does not meet the standards of inspection on a third inspection, the Committee will recommend to the Bureau a period of refresher training and the limitation of the right to practise.

d) If a partner refuses to comply with the particulars of the period of refresher training, the Committee will recommend to the Bureau that his name be submitted to the Syndic of the Ordre so that he may take appropriate action.

e) The office will be notified, in writing, of the Committee's decision as soon as the decision is ratified by the Bureau.

f) The partners who have been notified by letter that they must follow a period of refresher training with or without the limitation of their right to practise may, within 15 days of receipt of the letter, request in writing, to be heard by the Committee. The letter must outline the reasons for which a hearing is requested. This letter must be sent by registered mail to the offices of the Ordre.

g) Fifteen days prior to the date of the hearing at which the evaluation of their office will be discussed, the Committee shall notify the partners, by registered mail, requesting them to be present.

h) The Committee will advise the partners of its decision.

i) All letters dealing with the results of inspection will be sent by registered mail.

VI INSPECTION FILE

An inspection file should include:

a) all questionnaires completed on behalf of the office,

b) all correspondence dealing with inspection,

c) copy of all financial statements examined during the inspection, however, the anonymity of the clients of the office and that of the auditor will be maintained,

d) inspector and reviewer reports.

Rapport annuel 1981-82

Table des matières

Page

3 Lettres de transmission
6 Ordre des comptables agréés du Québec
7 Bureau 1981-82
7 Présidents des Comités régionaux
7 Conseil des anciens présidents
8 Comités permanents
9 Comités spéciaux
10 Personnel administratif
11 Rapport du Président
13 Rapport du Bureau
17 Rapport de la Registraire
18 Rapport du Syndic
18 Rapport du Comité de discipline
19 Rapport du Comité d'arbitrage des comptes
20 Rapport du Comité d'inspection professionnelle
20 Rapport du Comité de la pratique professionnelle
21 Rapport du Comité de la formation continue
21 Rapport du Comité de la formation professionnelle
22 Rapport du Comité de l'examen
22 Rapport de l'Association des étudiants
23 États financiers

Lettres de transmission

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président
Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

LE MINISTRE RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DES LOIS
PROFESSIONNELLES,

CAMILLE LAURIN

Québec, juin 1982

Ordre des comptables agréés du Québec

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 1982, ainsi que deux exemplaires du programme général d'inspection de l'Ordre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur administratif,

André Desrochers, C.A.

le 14 juin 1982

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

Ordre des comptables agréés du Québec

Office des professions
du Québec
Hôtel du gouvernement
Québec

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter en 210 exemplaires le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 1982 et le programme général d'inspection de l'Ordre.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Le Directeur administratif,

André Desrochers, C.A.

le 14 juin 1982

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

Ordre des comptables agréés du Québec

Le Comité administratif:
De gauche à droite au premier rang: Roland Truchon, vice-président, Paul Noiseux, président, J. David Weinstein, trésorier, André Moisan; debout: Robert E. Gobeil et André Desrochers, directeur administratif de l'Ordre.

Les membres du Bureau:
De gauche à droite, assis: Robert E. Gobeil, Roland Truchon, Paul Noiseux, J. David Weinstein, André Moisan, André Desrochers; debout: F. Marc Chevrier, Clément Duchesne, Georges H. Hotte, Réjane T. Salvail, Gilles Chevalier, Louis-Philippe Rondeau, Léo Provencher, Guy d'Orsonnens, Robert Faille, Robert Jacques, Marc Papillon, Luc Cloutier, Jean-Guy Laliberté, J. Pierre Brunet, Charles-Albert Poissant et Jacques G. Hébert. Roland Boilard, Pierre De Garie, Claude Goudreau et Michael J. Hayes étaient absents lorsque la photo fut prise.

Bureau 1981-82

Comité administratif
Paul Noiseux, C.A., *président*
Roland Truchon, C.A., *vice-président*
Robert E. Gobeil, C.A.
*André Moisan
J. David Weinstein, C.A., *trésorier*

Autres membres du Bureau
Roland Boilard, C.A.
*J. Pierre Brunet, Ing.
Gilles Chevalier, C.A.
F. Marc Chevrier, C.A.
Luc Cloutier, C.A.
*Pierre De Garie
Guy d'Orsonnens, C.A.
Clément Duchesne, C.A.
Robert Faille, C.A.
Claude Goudreau, C.A.
Michael J. Hayes, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Jean-Guy Laliberté, C.A.
Marc Papillon, C.A.
Charles-Albert Poissant, C.A.
Léo Provencher, C.A.
Louis-Philippe Rondeau, C.A.
*Réjane T. Salvail

Comité des finances:
J. David Weinstein, *président*
Roland Boilard
Claude Goudreau
Jacques G. Hébert
Georges H. Hotte

Comité de vérification:
Luc Cloutier, *président*
Guy d'Orsonnens
Robert Jacques

* Désigné par l'Office des professions du Québec

Présidents des Comités régionaux

Comité des comptables agréés de Québec
Bernadette Ouellet, C.A.
Comité des comptables agréés des Cantons de l'Est
Jean-Louis Faucher, C.A.
Comité des comptables agréés de la Mauricie
Jacques St-Louis, C.A.
Comité des comptables agréés Saguenay-Lac St-Jean
Charles Tremblay, C.A.
Comité des comptables agréés du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte Nord
Philippe Lagacé, C.A.
Comité des comptables agréés de l'Abitibi-Témiscamingue
Alain Bédard, C.A.
Comité des comptables agréés de l'Outaouais
Roland Larivière, C.A.

Président de l'Association des étudiants:
Jean-François Trépanier, C.A.

Conseil des anciens présidents

Wm. H. Campbell
Frank E. H. Gates
J. A. deLalanne
Lucien D. Viau
George P. Keeping
J. Émile Maheu
M. Laird Watt
William V. Victor
Frank T. Denis
H. Marcel Caron
John F. Lewis
Jacques Raymond
Julien H. Fayet
Lucien P. Bélair
R. G. Buckingham
François J. Bastien
J. A. Reekie
Yvon Normandin
G. Ian Craig
Charles Pelletier
Boris G. Levine
P. P. Aspinall
Raymond Morcel
Paul-É. Mallette
J. Alistair Duff

Comités permanents

Arbitrage des comptes
Georges H. Hotte, *président*
Donald W. Burke
Guy Chabot
Jean-Marie Cloutier
Bernard Dumais
Howard Gilmour
Claude D. Lecomte
Léo Linteau
Arthur D. Ruby
Guy R. Savard

Discipline
Jacques Lamontagne, *président*
Gérard Beaulieu
Dennis Bell
Marcel Besner
Marcel Camirand
Abe Chodos
Donald W. Cook
T. Neil Culbert
Gilles Dallaire
Pierre Gauvreau
Marcel Hurtubise
N. Murray Kotler
Jean-Guy Laliberté
Jaquelin Léger
Boris G. Levine
Léo Linteau
Benoît Sylvain
Yves Vaillancourt
John B. Wight

Inspection professionnelle
Guy d'Orsonnens, *président*
Guy Bélanger
André Bérubé
Fernand Boily
Gilles Bolduc
Pierre Chouinard
Luc Cloutier
J. H. S. Easson
Daniel Filion
Guy Fréchette
Yvon Lafontaine
Jean-Paul Marchand
Gilles Normandin
Ronald Singer

Assurances et Caisse de retraite
Roger Germain, *président*
Norman Cohen
André Côté
Claude Goudreau
Léo Provencher

Comité consultatif du Syndic
Jean-Pierre Roy, *président*
Yvon Allard
Roland Boilard
Howard Chan
Pierre De Garie
Guy Des Roches
Peter S. Leggat
Douglas J. Low
Henry Rosenzveig
Guy R. Savard
André Thibault

Coopératives
Benoît L'Heureux, *président*
Marcel Besner
Laurent Brazeau
Jacques Carrier
Frank Di Tomaso
Clément Duchesne
Bernard Dumais
Yves Lamothe
Raymond J. Maheu
Bernard Malo
Richard Newberry
Gilles Pronovost
Jean-Pierre Roy

Examen
Gilles Chevalier, *président*
Alain Benedetti
Réjean Brault
Vernet Félix
Jacques Lavallée
Richard Marshall
Pierre Prémont
Robert Zittrer

Fiduciaires du fonds de secours
J. Alistair Duff
Paul-É. Mallette
Raymond Morcel

Formation continue
Louis Burstein, *président*
Ronald J. Bélisle
François Bernier
Claude Bertrand
Patrick J. Cloutier
Roger Couture
Jean-Claude Doré
Aubert Gagné
Jean-Yves Lapointe
Raymond Proulx
Léo Provencher
Louis-Philippe Rondeau

Formation professionnelle
Eldon M. Ferguson, *président*
Claude Beauregard
Réal Bertrand
Daniel Blais
Carolyn Cohen
André Corbeil
Bernard Creighton
Robert Faille
Gilles Gagnon
Jean-Guy Laliberté
Michel Lavigne
Vivienne Livick
Harvey Mann
Claude Maurer
Harry Nozetz
Patrick Palerme
Marc Papillon
Marc Paradis
Rodrigue Proulx
Micheline Renault
Jean-Guy Rousseau
Robert St-Jacques
Stephen Stelliou
Fernand Sylvain

Impôts
Marcel Bertrand, *président*
Alain Lamanque, *vice-président*
Serge Chevalier
Michel Denis
Claude Dolan
Paul Jutras
David Laidley
Michel Lanteigne
Jacques Lévesque
Herbert Lukofsky
Sylvain Monarque
Serge Ouimet
Léo Provencher
Jean Ricard
Carl Steiss
Richard M. Wise

Information publique
J. David Weinstein, *président*
Roland Boilard
Guy Boulanger
Marc Bruneau
Denis Chamberland
Jean-Pierre Couture
Robert Crevier
André Gauthier
Jacques Leblanc
Monique Leroux
Madeleine Lussier
Gérald Magny
Paul-É. Mallette
Raymond Morcel
Gaston Pelletier
Charles-Albert Poissant
Jean-Paul Roy
Pierre Senez
Mario Simard
André Tremblay
Roland Truchon
Guy A. Trudel

Interprétation des règlements
Michael J. Hayes, *président*
Ronald E. Gallay
Georges H. Hotte
Douglas J. Low
Louis-Yvan Morin
Pierre Robitaille

Comités spéciaux

Législation
Charles-Albert Poissant, *président*
René Aubry
Mireille Barrière-Dion
Jean-Paul Berti
André Coupal
Gaëtan D'Aoust
Pierre Dussault
Léo Linteau
Georges E. Marchand
Reynold Tremblay

Membres employés dans les affaires et dans l'industrie
Jacques G. Hébert, *président*
Yvon Allard
Derek Ashton
Jean-Marie Bérubé
Florian Brissette
Fernand Cordeau
Pierre Courtemanche
Robert E. Gobeil
Claude Goudreau
Benoît Lemay
Pierre Mathieu
Gilles Nadeau
Alfred Noodelman
Guylaine Saucier-Lacroix
Jean Talbot

Pratique professionnelle
Robert Jacques, *président*
Jacques Bibeau
Jacques Bourgeois
Eddie Burack
Jean-Pierre Filiatrault
André Harel
Gérald Langlois
Léo Linteau
Pierre E. Lussier
François Porlier
Claude Senécal
Morty Zafran

Recrutement
Louis-Philippe Rondeau, *président*
Robert Brunelle
Manon Chouinard
Jean Faucher
Jean La Traverse
Louis Marchand
Marc Papillon
Pierre-V. Roche
Émile Simard
Edward Victor

Terminologie française
Murielle Arsenault, *présidente*
Robert Dubuc
Jean-François Joly
Jean-Pierre Lefebvre
André Pérès
Jean-Guy Proulx
Fernand Sylvain
Bernard de Vienne

Vérification des établissements relevant du ministère des Affaires sociales
DÉLÉGUÉS DE L'ORDRE:
Michel Gagnon, *président*
Robert Bélisle
Réjean Blanchette
Guy Delisle
Robert Lafleur
Jean-Jacques Lecavalier

DÉLÉGUÉS DU MINISTÈRE:
Robert C. Dallaire
Fernand Pagé

Vérification des institutions d'enseignement
François St-Aubin, *président*
Jean Brissette
Raymond Courey
Denis Guay
Roger Laurin
Gilles R. Marleau
Raymond Rouleau
Léo Sévigny

Vérification des municipalités et des organismes municipaux
Guy Martin, *président*
Michel Beauséjour
Denis Blouin
Luc P. Charest
F. Marc Chevrier
André Harel
Roger Lachance
Pierre Pelletier
Pierre D. Poisson
André Tétreault
Armand H. Viau

Bourse C. Douglas Mellor
Gilles Chevalier, *président*
C. C. Potter
Serge Saucier

Congrès 1982
Pierre Legault, *président*
Paul Courey
Clément Duchesne
Laurier Emond
Robert Faille
Christiane Gagnon
Benoît Lemay
Jacques St-Amour
Gerald Waters

Évaluation du programme d'incitation à la formation continue
Robert E. Gobeil, *président*
Phillip P. Aspinall
Yvan Cloutier
Donald Lemay
Richard Miller
Guy A. Trudel

Planification
Michael J. Hayes, *président*
Robert Bégin
Gilles Chevalier
Benoît Cyr
Léo Linteau
John Swidler
Marcel Trudeau

Vérification informatique
Claude C. Bismuth, *président*
Guy Breton
Claude Desjardins
Edward M. Eustace
Robert Laurier
Guy Lefebvre
Robert Tremblay

Délégués au Conseil des gouverneurs de l'I.C.C.A.:
Jean-Guy Lanctôt, *secrétaire*
J. Alistair Duff
Paul Noiseux
Roland Truchon

Délégués aux comités interprovinciaux
Comité de coordination:
J. Alistair Duff
Paul Noiseux
Roland Truchon

Comité de l'enseignement:
Eldon M. Ferguson

Jury d'examen:
Laurent Joly
Howard B. Ripstein

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec:
Charles-Albert Poissant

Délégué au Conseil québécois de l'insolvabilité:
Claude Lussier

Délégués au Conseil de l'Association des étudiants:
Luc Cloutier
Robert Faille

Personnel administratif

au 31 mars 1982

André Desrochers, C.A.	*Directeur administratif*
Ghislaine C. Granger	*Secrétaire*
Jacques Roy, C.A.	*Directeur administratif adjoint*
Gisèle Choquet, C.A.	*Secrétaire de comité*
Louis G. Branchaud, C.A.	*Directeur des services aux membres*
Jean-Claude Gladu	*Coordonnateur – formation continue*
Lucie Poulin	*Coordonnateur – activités sociales*
Dominique Delisle	*Secrétaire*
Chantal Raymond	*Secrétaire*
Constance Drummond	*Registraire*
Efterpy Avra	*Préposée au tableau des membres*
Georgette Brinberg	*Préposée au tableau des étudiants*
Diane Girouard	*Commis*
Denise Longtin	*Secrétaire*
Sylvia Piedmont	*Commis – tableau des étudiants*
Renée Richard	*Commis – tableau des membres*
André Dupras	*Directeur des communications*
Andrée Desroches	*Secrétaire*
William E. Flannery, C.A.	*Contrôleur*
Madeleine Allard	*Préposée à la comptabilité*
Pat Annesley	*Préposée à l'ordinateur*
Michel Boucher	*Commis*
Josée Guérette	*Commis*
Rolande Montpetit	*Réceptionniste*
Danielle Roche	*Commis – comptabilité*
R. Pierre Fortier, C.A.	*Syndic*
Jean-François Joly	*Directeur de la traduction et de la terminologie*
Annie Barnoti	*Traducteur-réviseur*
Rose-Marie Lavoie	*Traducteur-réviseur*
Suzanne Mondoux-de Guise	*Traducteur*
Hung Tran	*Traducteur*
Danièle Veillette	*Traducteur*
Marjolaine Boutin	*Secrétaire*
Colette Gloutnez	*Secrétaire*
Francine Ménard	*Secrétaire*
Ginette Lussier-Price, C.A.	*Directeur de l'inspection*
Costanzo Bucci, C.A.	*Inspecteur*
Diane Cardin, C.A.	*Inspecteur*
Danielle Arcudi	*Secrétaire*
Lyne Gauthier	*Secrétaire*
Pierre Panneton	*Conseiller juridique*
Danielle Robitaille	*Secrétaire du Comité de discipline*

Rapport du Président

Paul Noiseux, C.A.

La situation économique

Le président d'un organisme aussi profondément engagé dans la gestion financière et économique que l'Ordre des comptables agréés du Québec se doit, dans un message adressé à ses membres, de souligner les défis auxquels font face les comptables agréés dans une période aussi difficile. En effet, les problèmes économiques actuels de notre société viennent ébranler certains concepts qui avaient paru jusqu'alors immuables. Dès lors se pose la question suivante: comment les conseillers que nous sommes peuvent-ils aider une entreprise à survivre dans un contexte économique sans cesse plus difficile?

Je pourrais, bien sûr, reprendre plusieurs suggestions que nous pouvons relever, tous les jours, dans les revues spécialisées ou dans les chroniques financières. J'aimerais toutefois me limiter à certaines observations sur le mécanisme de préparation du budget et des lois fiscales qui en découlent. Le temps est venu, me semble-t-il, de nous rallier à un voeu qui semble se généraliser dans le monde économique et financier, soit celui de demander à nos gouvernements de mettre en place les procédés nécessaires à un débat public sur les prévisions budgétaires. Un comité spécial de l'Association canadienne d'études fiscales ne nous rappelait-il pas, déjà en 1977, que le rituel rattaché à la préparation d'un budget est, depuis longtemps, dépassé et ne répond plus aux buts visés par nos gouvernants?

De nos jours, un budget n'est plus seulement un moyen de recueillir des taxes, mais un levier économique de première importance pour un pays. Comment pouvons-nous être assurés que les mesures proposées dans un budget ont fait l'objet des études nécessaires pour bien connaître toutes leurs implications? N'avons-nous pas trop souvent l'impression que les nouvelles mesures se révèlent, à l'usage, tantôt néfastes et tantôt contraires aux visées du gouvernement? Les mauvaises surprises que nous réserve l'application de nouvelles mesures pourraient être minimisées, sinon évitées, si le voile entourant la préparation d'un budget était levé par une commission parlementaire permanente. Celle-ci pourrait soumettre, au public en général ainsi qu'aux économistes fiscaux et aux milieux d'affaires, les changements proposés aux budgets.

Ce serait également l'occasion, pour nos gouvernements, de ramener nos lois fiscales à des proportions plus à la mesure du contribuable. Nos dirigeants se sont-ils jamais interrogés sur le coût de préparation des déclarations fiscales découlant de la complexité des lois? Si l'on croit qu'un système d'impôts directs est également un instrument économique important, ne devrait-on pas faire en sorte que ses règles soient compréhensibles pour tous et que la durée d'application en soit établie à l'avance, permettant ainsi à chaque contribuable de planifier ses affaires en conséquence?

Nos gouvernements ne devraient-ils pas avoir la volonté ferme de rendre notre système fiscal équitable et simple, et ainsi de rétablir la confiance du contribuable dans le système? Plutôt que de procéder périodiquement à ces réformes majeures qui plongent, chaque fois, le contribuable dans l'incertitude et la frustration, ne devrait-on pas plutôt viser à la simplification graduelle du système fiscal? C'est ainsi qu'on améliorerait le climat économique et qu'on rétablirait la confiance de l'entrepreneur et du contribuable.

L'Avis de l'Office des professions sur l'organisation des professions comptables

Le débat déclenché par l'avis de juin 1980 de l'Office des professions au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a continué à accaparer beaucoup du temps des membres de votre Bureau et du Comité administratif. J'aimerais, à cet effet, vous faire part des démarches entreprises par l'Ordre depuis juin dernier.

En juillet 1981, l'Ordre soumettait au Ministre un mémoire qui réitérait son opposition à l'avis de l'Office, plus particulièrement à la limitation proposée du champ exclusif à la fonction de vérification et à la notion contradictoire du partage d'un champ exclusif entre plusieurs corporations. Le mémoire rejetait également la conception de la Commission des permis de vérificateur, qualifiée d'"hybride légal" et de "coûteuse bureaucratie". L'Ordre y exprimait la volonté de conserver à la comptabilité publique son statut de profession d'exercice exclusif, réservée aux membres d'une seule corporation professionnelle.

Le mémoire continuait en précisant que la proposition de l'Ordre est fondée sur la logique, la clarté et l'équité, seules bases d'une solution à la fois durable, créatrice d'harmonie et respectueuse de la protection du public. Enfin, la proposition présentait une définition opérationnelle de la comptabilité publique, épurée des exceptions et des ambiguïtés dont elle est obscurcie dans la loi actuelle.

La proposition de l'Ordre consacre dans les textes une situation de fait que les C.G.A. eux-mêmes ont tenu à faire valoir devant la Commission de l'Assemblée nationale sur les corporations professionnelles en février 1981, et que les R.I.A. n'ont pas récusée, à savoir que les normes professionnelles universellement reconnues dans le monde des affaires et de la finance sont celles de l'I.C.C.A.

Par la suite, l'Ordre a appris que l'esprit de sa proposition avait reçu, à son insu, des appuis fort solides. En effet, la Commission des valeurs mobilières du Québec, dans un mémoire adressé au président de l'Office des professions du Québec en date du 10 février 1981, rappelait son rôle en ces termes:

> "Le rôle de notre Commission rejoint directement les préoccupations de l'Office, car il porte essentiellement sur la protection et l'information du public investisseur."

Et elle ajoutait:

> "La C.V.M.Q. est chargée de la surveillance et du contrôle du commerce des valeurs mobilières. Cette responsabilité s'exerce dans le cadre de l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, dont l'objet principal est la protection du public investisseur."

Plus loin dans son mémoire, la Commission tenait les propos suivants qui rejoignaient exactement, on s'en rendra compte, l'un des grands thèmes de la proposition de l'Ordre:

> "(2) Le *champ d'exercice* de l'expert-comptable recouvre à la fois la vérification proprement dite (i.e. les états financiers vérifiés) et l'attestation relative aux états financiers non vérifiés et aux autres documents qui sont déposés (tel que déjà mentionné). C'est l'ensemble de ces deux activités et responsabilités professionnelles qui constitue, à notre avis, l'exercice de la *comptabilité publique.* Ceci nous semble correspondre, substantiellement, à des définitions mises de l'avant récemment: "exerce la comptabilité publique toute personne qui rend à un client des services consistant à revêtir des états financiers ou comptables d'une opinion, de commentaires ou de tout autre rapport écrit de nature comptable ou à y associer son nom, sauf à titre de teneur de livres"; et "l'expertise comptable consiste essentiellement en travaux destinés à donner de la crédibilité aux renseignements de nature financière" (i.e. destinés à des tiers)."
>
> Elle exprimait plus loin sa préoccupation "d'assurer l'existence de *standards uniformes élevés* quant à la totalité des aspects de l'exercice de ces responsabilités, à savoir:
>
> 1) les critères de formation et de compétence requis pour l'admission;
> 2) les normes de comptabilité et de vérification reconnues; et
> 3) le code de déontologie, le contrôle des normes de pratique et la surveillance de l'exercice."

Un autre appui significatif a contribué à renforcer davantage la proposition de l'Ordre. Le Syndicat professionnel des comptables généraux licenciés de la pratique privée du Québec, réuni en assemblée générale le 7 novembre 1981, adoptait à l'unanimité une résolution dont le dispositif se lit comme suit:

> "Sur motion dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que cette assemblée accepte, dans son ensemble, la proposition de l'Ordre des comptables agréés du Québec visant à la rationalisation de la profession de comptable public, et prie le Ministre responsable des corporations professionnelles de prendre les mesures nécessaires pour modifier les lois en conséquence, dans les meilleurs délais."

Le 14 janvier dernier, une délégation de l'Ordre a rencontré le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Camille Laurin. Au cours d'une entrevue empreinte de cordialité, le Ministre a manifesté son intention de trancher le débat au cours de l'année. Il a confirmé, en réponse à une interrogation de notre part, que si notre proposition était retenue, elle le serait avec l'élimination des exceptions prévues à l'article 29. Le Ministre a aussi observé que la proposition de l'Ordre avait le mérite de ne rien coûter au Trésor public. Rappelons que la Commission des permis de vérificateur suggérée dans l'avis de l'Office risquerait fort de devenir un appareil gouvernemental d'opération coûteuse.

Le 1er avril, le Ministre déclarait ce qui suit à l'Assemblée nationale:

> "...le Syndicat des comptables généraux (licenciés) a décidé d'accepter une offre que lui faisait l'Ordre des comptables agréés. Cet événement est assez important pour nous amener à reconsidérer les diverses hypothèses à l'étude dont celle de la création d'un bureau de vérification ou d'une offre renouvelée de celle de l'Ordre des comptables agréés."

Nous espérons toujours que ce débat sera tranché en notre faveur au cours de l'année 1982.

Communications et relations publiques

Nous avons commencé à mettre en place les mécanismes nécessaires à l'application de la volonté exprimée par les membres de l'Ordre de mieux faire connaître au grand public le rôle important du comptable agréé dans la société, autant dans ses activités professionnelles que par sa participation aux activités de la Cité.

Nous avons, certes, des faiblesses à corriger, mais aussi, et surtout, des forces qu'il nous faut apprendre à mettre en valeur. Ces forces, notamment notre formation solide et sa perpétuelle mise à jour, l'examen final uniforme, la valeur de l'expérience concrète acquise au cours du stage, de même que l'inspection rigoureuse à laquelle chaque cabinet doit se soumettre, viennent, avec notre code de déontologie, assurer le public que nos membres sont là pour le servir et l'Ordre pour le protéger. Aussi, devons-nous être fiers de ce que nous sommes dans la société, et faire en sorte que le public en soit mieux informé.

C'est ainsi que nous avons augmenté considérablement le montant de notre budget affecté à nos relations publiques et que nous avons procédé à l'embauche d'un directeur des communications. Nous avons commencé à faire plus de publicité sur la profession de comptable agréé, par la publication de messages publicitaires que nous avons voulus sérieux et dignes, tout en nous assurant de leur portée générale auprès du public. Nous avons soigné davantage l'annonce des résultats de l'examen uniforme et souligné, par la même occasion, le succès de nos neuf lauréats du Québec.

Rapport du Bureau

De même, une nouvelle approche de la publicité CO-OP vous a été présentée, et tous les cabinets qui participent à ce type d'annonce collective bénéficieront sous peu d'un message publicitaire efficace et peu coûteux.
Nous avons participé, du 13 au 17 février 1982, au Salon de l'épargne-placements, à la Place Bonaventure de Montréal. L'Ordre avait, à cette occasion, un kiosque important où plusieurs milliers de visiteurs se sont empressés de demander des renseignements auprès de confrères qui donnaient gracieusement des conseils en fiscalité et en gestion financière. Un nouveau film de recrutement, intitulé "Bons comptes, bons amis", a été produit récemment par l'I.C.C.A. Ce film, d'une durée de 26 minutes, présente une image dynamique du comptable agréé. Il a été présenté au Salon de l'épargne-placements, mais sa première vocation est de susciter chez les jeunes un intérêt pour la profession.

Cette approche de plus en plus dynamique de la réalité, nous voulons bien sûr la développer auprès du public, mais aussi auprès de nos membres. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Journal de l'Ordre, dans une présentation renouvelée, vous tiendra de plus en plus au courant de ce qui se passe parmi nos membres et des divers services que vous offrent l'Ordre et son personnel permanent.

Mais tout cela ne sera possible qu'avec votre collaboration, car l'Ordre n'existe qu'à travers ses membres, et l'image que nous pourrons projeter ne sera toujours qu'aussi bonne que celle que nos membres eux-mêmes donneront au public. Le rayonnement de l'Ordre sera celui de ses membres. Nous devons nous rappeler l'importante contribution que nous pouvons apporter à l'économie de la Cité.

Anciens présidents décédés

La mort a prélevé un lourd tribut cette année dans les rangs de nos anciens présidents, en nous ravissant tour à tour MM. R. C. Stevenson (1935-1936), C. F. Elderkin (1943-1944) et L. Jérôme Carrière (1976-1977).
M. Stevenson a été l'un des fondateurs de la firme Stevenson, Walker, Knowles devenue Stevenson, Blakely, Blunt, maintenant fusionnée à Deloitte Haskins & Sells. M. Elderkin s'est surtout fait connaître comme inspecteur général des banques, poste qu'il occupa de 1945 à 1967. Il présida aussi aux destinées de l'Institut Canadien des Comptables Agréés de 1945 à 1946. Quant à Jérôme Carrière, la mort l'a cueilli dans la fleur de l'âge au soir d'une journée de travail. Généreux de son temps et prodigue de sa personne, on ne compte plus les oeuvres qu'il a accomplies, qu'il accomplissait encore à l'Ordre, à l'I.C.C.A. et dans le milieu des affaires de Montréal. À ces trois grands disparus, les hommages et le respect de la profession.

Remerciements

Au terme de ce mandat à la présidence de l'Ordre, je me dois d'évaluer le travail accompli durant cette période d'une année. Si j'ai pu contribuer à l'avancement de certains dossiers, j'en dois les résultats obtenus à la coopération des comités de l'Ordre et des membres du Bureau, ainsi qu'au dévouement du personnel de l'Ordre.

Je tiens à remercier, de façon particulière,

- Roland Truchon, notre tout dévoué vice-président, ainsi que les autres membres du Comité administratif, David Weinstein, Robert Gobeil et André Moisan, pour leur précieuse collaboration et le dévouement chaque fois manifesté aux nombreuses réunions du comité;
- André Desrochers, notre directeur administratif, pour sa participation de tous les instants et dont l'apport à certains dossiers est inestimable, ainsi que notre directeur administratif adjoint et nos directeurs de service, pour leur appui et leur esprit de groupe;
- mes associés, dont la compréhension et la contribution m'ont permis de disposer du temps nécessaire à l'exécution de mon mandat;
- Lise, mon épouse, qui n'a jamais compté le temps que j'ai consacré à l'Ordre et qui s'est prêtée avec grâce aux réceptions officielles.

Je suis assuré que notre vice-président, Roland Truchon, possède toutes les qualités voulues et une grande connaissance des dossiers en cours. Cela lui permettra, à son tour, de faire avancer certains dossiers et, c'est un souhait, de mettre le point final à quelques-uns.

Un dernier mot pour remercier les membres de l'Ordre pour l'insigne honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant à présider leurs destinées professionnelles pendant cette année. J'espère avoir été digne de cette confiance.

Le Président,
Paul Noiseux, C.A.

L'exercice qui s'achève aura failli être celui des grands déblocages. Déblocage d'abord du dossier de l'organisation des professions comptables, dont le Président traite plus à fond dans son rapport. Déblocage ensuite au niveau de la réglementation: la sanction officielle et habilitante, nous apprend-on, est sur le point d'être apposée au Règlement instituant l'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire, à la refonte du Règlement concernant la publicité et à l'augmentation des droits d'examen de 200 $ à 350 $; celle-ci pourrait entrer en vigueur dès l'examen de septembre prochain et résorber de quelque 200 000 $ le déficit de l'examen. Déblocage enfin du Manuel des membres: cet outil de travail a enfin vu le jour et tous les membres disposent maintenant, à la portée de la main, d'un recueil des principaux textes législatifs et réglementaires auxquels est soumis l'exercice de la profession. Mais s'ils caractérisèrent les douze mois qui viennent de s'écouler, les déblocages ne suffisent pas à les résumer. Maintes autres questions, nombreuses autant que variées, ont jalonné l'exercice et fourni au Bureau et aux comités l'étoffe des nombreuses réunions qu'ils ont tenues. Pour sa part, le Bureau s'est réuni 9 fois et le Comité administratif a tenu 19 réunions.

Trois bornes ont été posées sur le long chemin qui doit mener à la solution définitive du contentieux de l'organisation des professions de la comptabilité. En juillet 1981, l'Ordre a fait tenir au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles un bref mémoire récapitulant les grands thèmes du mémoire défendu devant la Commission de l'Assemblée nationale sur les corporations professionnelles en février 1981. En novembre, l'Assemblée générale du Syndicat des comptables généraux licenciés de la pratique privée du Québec a accordé son appui unanime à la proposition formulée par l'Ordre en octobre 1979 et défendue devant la Commission parlementaire; le Syndicat regroupe une centaine de C.G.A. exerçant en cabinet privé ou à l'emploi de cabinets de C.A. En janvier 1982, lors d'une entrevue accordée aux porte-parole de l'Ordre, le ministre a exprimé l'intention bien arrêtée de légiférer au cours de l'année 1982 pour régler définitivement le contentieux. Au moment où nous mettons sous presse, il nous est donné à penser qu'un projet de loi pourrait être déposé à brève échéance.

En avril 1981, la Cour suprême du Canada a statué définitivement sur l'accusation d'exercice illégal de la comptabilité publique portée par l'Ordre en 1975 contre un membre de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec. Aux termes de l'acte d'accusation, le prévenu aurait "agi de manière à donner lieu de croire qu'il était autorisé à exercer une activité professionnelle réservée aux membres de la Corporation professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec, ceci alors que la loi ne le permet pas, en annexant aux états financiers qu'il a préparés pour un client une lettre qui donne lieu de croire qu'il est un comptable public, contrairement et en violation des dispositions de l'article 32 du Code des professions...". Il s'agissait de faire trancher une fois pour toutes la question de savoir si le fait pour un C.G.A. d'exprimer des commentaires d'expert-comptable (par opposition à une opinion du vérificateur) sur les états financiers d'un client constitue une violation du champ d'exercice exclusif des C.A. Tout en concédant que la preuve pourrait porter à penser que l'accusé avait effectivement exercé la comptabilité publique en violation de la loi, les savants magistrats ont soutenu que telle n'était pas l'infraction dont il était accusé: "On peut fort bien exercer la comptabilité publique sans pour autant agir de manière à donner lieu de croire qu'on est autorisé à le faire; on peut même le faire tout en avertissant ses clients qu'on n'en a pas le droit; à l'inverse, on peut tout autant prétendre avoir le droit de le faire sans effectivement le faire." L'accusé a donc été acquitté sans que le fond de la question soit même débattu. Ce verdict tant attendu aura donc frustré les attentes de ceux qui voulaient voir délimiter une fois pour toutes les champs d'exercice des deux professions.

Le Bureau a reçu le rapport du Comité spécial d'évaluation du programme d'incitation à la formation continue. En quelques lignes soigneusement étoffées par des tableaux statistiques très fouillés, le comité eut tôt fait de conclure que les membres de l'Ordre ont répondu avec une ferveur exemplaire aux espoirs les plus optimistes. On se souviendra en effet que, en mars 1978, plutôt que d'imposer aux membres l'obligation de mettre périodiquement à jour leurs connaissances, le Bureau leur avait fixé l'objectif de consacrer au moins 35 heures annuellement, à compter du 1er juillet 1978, à des activités de formation continue. Or, la compilation des réponses fournies par les membres sur la déclaration annuelle intégrée à l'avis de cotisation a révélé que, pour chacune des trois périodes annuelles recensées, plus de 80% des membres ont rempli la déclaration et consacré en moyenne entre 36 et 37 heures au perfectionnement de leurs connaissances professionnelles. Devant ces résultats plus qu'encourageants, le comité a conclu à l'inutilité d'instituer la formation continue obligatoire. Il a donc recommandé au Bureau de reconduire la formule actuelle jusqu'au 30 juin 1984. Le Bureau a accepté la recommandation.

Le Bureau a ratifié les recommandations du Comité de l'examen relatives aux résultats de l'examen final uniforme de septembre 1981. Il a aussi entériné les recommandations émanant du Comité d'inspection professionnelle. Le détail de ces recommandations est consigné dans les rapports des comités en cause. Pour la deuxième année consécutive, le Bureau a partagé entre deux membres la bourse C. Douglas Mellor, au montant global de 10 000 $, destinée à subventionner les travaux de recherche accomplis par les membres de l'Ordre qui font partie du corps professoral des universités du Québec. Il a aussi accordé deux subventions, l'une de 15 000 $ et l'autre de 6 500 $, à deux autres professeurs de comptabilité, membres de l'Ordre, qui poursuivent des travaux spéciaux.

Les conditions supplémentaires au diplôme donnant ouverture aux permis délivrés par les ordres professionnels ont encaissé coup sur coup les assauts de l'Office des professions et ceux du Conseil des universités. Ce ténébreux vocable de "conditions supplémentaires au diplôme donnant ouverture au permis" désigne les conditions que les ordres professionnels imposent aux diplômés des universités qui y postulent leur admission: cours d'appoint, stages, examens. Dans les rapports qu'ils ont soumis au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, l'Office des professions et le Conseil des universités ont recommandé la suppression pure et simple de ces conditions, sauf en ce qui a trait à une partie des stages, ou leur intégration au sein des programmes universitaires. Appuyé en cela par le Conseil interprofessionnel, l'Ordre est persuadé de la nécessité, en vue de la protection du public, de lui conserver l'exercice de ces contrôles sur la formation théorique et pratique de ses futurs membres. Il a adressé ses représentations en ce sens au Ministre et à l'Office des professions en septembre et en décembre 1981 et il a comparu en avril 1982 aux séances publiques tenues par l'Office sur le sujet.

Au cours de l'exercice, l'Ordre et l'Institut des Comptables Agréés de l'Ontario ont ratifié la recommandation conjointe de leurs comités de la formation professionnelle respectifs relative aux stagiaires francophones de la région de la capitale fédérale. Aux termes de cette entente, les étudiants immatriculés au Québec peuvent dorénavant poursuivre leur stage dans la partie ontarienne de la région de la capitale fédérale pourvu que les trois conditions suivantes soient observées: le bureau doit être agréé comme maître de stage par l'Institut des Comptables Agréés de l'Ontario, les stagiaires doivent relever de la surveillance d'un membre de l'Ordre et le nombre de stagiaires est limité à trois par membre. Au 31 mars, 32 stagiaires de l'Ordre poursuivaient leur stage dans 12 cabinets de l'Ontario agréés par l'Ordre en vertu de cette entente.

Le protocole d'affiliation du Conseil québécois de l'insolvabilité à l'Ordre a été signé le 8 décembre 1981. Cet événement marque la dernière étape du processus d'encadrement de l'activité des professionnels de la gestion des entreprises en état d'insolvabilité. Ce processus avait été engagé par le Comité administratif dès le 6 septembre 1979 par la création d'un comité spécial sur l'insolvabilité, avec mandat de tâcher d'opérer le regroupement des praticiens en matière d'insolvabilité au sein d'une association affiliée à l'Ordre. Le Conseil a reçu ses lettres patentes le 17 juin 1980. Le protocole d'affiliation vise essentiellement à rapprocher l'Ordre et le Conseil, à multiplier les échanges entre eux et à favoriser leur collaboration, notamment en matière de formation continue, de déontologie et de normes professionnelles, en vue de la protection du public. Un délégué de l'Ordre siège en permanence au conseil d'administration du Conseil québécois de l'insolvabilité. Fait à signaler, la majorité des membres du Conseil se compose de comptables agréés.

En prévision de la réforme imminente de la Loi sur les valeurs mobilières, l'Ordre a constitué avec le Barreau et la Chambre des notaires un comité ad hoc, composé d'un représentant de chaque profession et chargé de formuler à l'intention du Ministre des Institutions financières et Coopératives des recommandations sur le projet de loi. Les recommandations du comité ont touché particulièrement la réglementation, les dispenses d'inscription à titre de conseiller, les principes comptables généralement reconnus et les offres publiques d'achat. C'est le président du Comité de législation qui représentait l'Ordre au sein du comité ad hoc.

À la fin de l'exercice, le Comité spécial de l'I.C.C.A. sur la spécialisation a déposé son rapport au Comité de coordination. Au terme d'une année de recherches et de consultations menées auprès de nombreux organismes professionnels au Canada et à l'étranger, le comité s'est prononcé en faveur de l'institution de spécialités au sein de la profession. Reconnaissant que la création et l'encadrement des spécialités ressortissent à la compétence des ordres provinciaux, le comité recommande que ceux-ci agissent de concert et qu'une commission interprovinciale des spécialités veille à seconder leur action. Il exprime aussi son choix des quatre premiers secteurs d'activité qu'il y aurait lieu d'ériger en spécialités: il s'agit de la fiscalité, de l'insolvabilité, de l'évaluation des entreprises et de la vérification informatique. Renvoyé aux ordres provinciaux par le Comité de coordination, le rapport alimentera les réflexions du Bureau au cours du prochain exercice.

Le **Comité d'information publique** s'est penché sur de nombreux projets dans les domaines des relations publiques, des relations gouvernementales, de la publicité et des communications en général, et un comité directeur de quatre personnes a été formé pour étudier en détail certains projets précis et accélérer la prise de décisions. À la demande du comité, un sondage qualitatif a été effectué par une maison spécialisée auprès de plusieurs groupes de gens d'affaires à travers le Québec. Ce sondage a permis de mieux cerner l'image que se font les gens d'affaires du comptable en général et du comptable agréé en particulier. La publication de plusieurs annonces dans les journaux et la présence remarquée de l'Ordre au premier Salon de l'épargne-placements ont permis de véhiculer une image très dynamique et positive du C.A. et de répondre aux nombreuses questions du public en matière de comptabilité et de planification fiscale. Quelque 10 000 exemplaires d'une brochure intitulée "Quelques conseils financiers à votre intention" ont été distribués aux visiteurs du kiosque de l'Ordre au Salon. L'Ordre a en outre trouvé des C.A. bénévoles pour de nombreuses cliniques fiscales organisées pour des personnes âgées, aveugles, handicapées ou peu habituées aux déclarations d'impôt, et il a participé à une émission de deux jours, intitulée "Impôt-guide", sur les ondes d'un important câblo-distributeur.

Le **Comité sur les coopératives** s'est réuni à cinq reprises. Dans un premier temps, il a rencontré des représentants de différents mouvements coopératifs afin de mieux comprendre les problèmes propres à la comptabilité des coopératives. Par la suite, il a étudié le projet de loi sur les coopératives qui a été déposé à l'Assemblée nationale et il a préparé un mémoire de commentaires et de recommandations. Le mémoire a reçu l'approbation du Comité administratif et a été soumis au Ministre des Institutions financières et Coopératives au nom de l'Ordre. Dans l'avenir, le comité compte étudier en profondeur le projet de monographie de l'Institut Canadien des Comptables Agréés "Financial reporting for savings and credit unions". Il prévoit fournir des commentaires et suggestions sur cet important dossier de recherche. De plus, le comité prépare présentement un modèle de présentation des impôts et des ristournes dans le secteur coopératif.

Pour l'exercice qui vient de se terminer, le **Comité de la vérification des municipalités et des organismes municipaux** a défini ses objectifs en ces termes: rendre service aux membres de l'Ordre en leur procurant l'information complémentaire pour s'acquitter de leur mandat de vérification; favoriser la recherche en matière de comptabilité et de vérification dans le domaine municipal; maintenir des relations continues avec le ministère des Affaires municipales afin de faire valoir la compétence des comptables agréés dans ce domaine et d'inciter le ministère à consulter l'Ordre et à tenir compte de ses opinions. Il a tenu sept réunions régulières et quelques réunions de sous-comités. Il a terminé la révision des textes préparés par M. Robert Faille pour la publication d'une nouvelle version du Guide de vérification des municipalités. Il a rencontré des représentants du ministère des Affaires municipales afin de connaître leurs préoccupations relativement à la comptabilité et à la vérification et il a communiqué au ministère ses recommandations sur les modifications projetées à la législation concernant la nomination et le mandat du vérificateur. Enfin, il a fait paraître dans le Journal de l'Ordre un communiqué traitant de certaines difficultés éprouvées par le ministère dans la révision de rapports financiers annuels préparés par les comptables agréés. Présentement, le comité se penche sur le mandat du vérificateur municipal. Il se peut, en effet, qu'au cours des prochaines années, pour répondre aux préoccupations des autorités gouvernementales, les vérificateurs municipaux doivent modifier substantiellement les objectifs de la vérification pour tenir davantage compte du fait que les municipalités font partie du domaine public et que les administrateurs municipaux sont les fiduciaires auxquels les contribuables confient la gestion des argents prélevés en taxes. Enfin, les questions suivantes font aussi l'objet des réflexions du comité: la possibilité de promouvoir l'implantation de comités de vérification dans le domaine municipal, la révision de certains articles du Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec et l'uniformisation de la lettre de déclaration utilisée par le vérificateur pour les municipalités.

Le **Comité de la vérification des établissements relevant du ministère des Affaires sociales** a tenu trois réunions régulières et une réunion de sous-comité. Il a procédé à l'étude de différents documents soumis par les représentants du ministère, soit le questionnaire du vérificateur, les rapports financiers annuels 1981-1982, des directives, des règlements nouveaux, etc. Le comité a aussi procédé à la révision du rapport-type à utiliser pour exprimer une opinion sur le rapport financier annuel des établissements. De plus, les praticiens intéressés à la vérification des établissements ont été convoqués à des séances d'information tenues à Montréal et à Québec. Ces séances avaient pour but de permettre aux représentants du ministère d'apporter des précisions sur le rapport du vérificateur, d'expliquer l'importance du questionnaire à remplir par le vérificateur et d'apporter certains éclaircissements sur le rapport financier annuel.

Le **Comité des impôts** a exprimé ses inquiétudes au Ministre des Finances du Québec relativement aux modifications annoncées dans le discours du budget du 10 mars 1981. Le contenu de cette lettre a fait l'objet d'un communiqué de presse le 21 octobre 1981. Le comité a rencontré le sous-ministre du Revenu du Québec et ses adjoints le 12 novembre 1981. Un compte rendu faisant état de diverses questions et suggestions du comité et de la réaction du ministère a été préparé et distribué aux principaux intéressés. Des rencontres ultérieures ont eu lieu entre le sous-ministre, le sous-ministre adjoint à la législation, le président et le vice-président du comité. Un suivi sur les points non encore résolus a eu lieu en avril 1982. Un document de travail a été préparé par le comité en vue d'une

rencontre qui a eu lieu en avril 1982 avec les représentants de Revenu Canada, Impôt, bureau de district de Montréal et du Centre fiscal de Shawinigan. Ce travail a occupé dix réunions, sans compter le temps consacré à la rédaction des documents et aux rencontres avec les ministères du Revenu.

Le **Comité des membres employés dans les affaires et dans l'industrie** s'est réuni six fois afin de définir l'orientation qu'il devra prendre dans l'avenir. Pour mieux identifier les besoins actuels, le comité a retenu les services de Cogem Inc., maison spécialisée dans les sondages, qui soumettra un rapport sur les préoccupations, les besoins et les principaux centres d'intérêt des membres de l'Ordre employés dans les affaires et dans l'industrie. Ce rapport doit être rendu public lors du Congrès annuel de l'Ordre qui se tiendra à Chicoutimi les 13, 14 et 15 juin prochains. D'importance capitale, les conclusions de ce sondage orienteront les efforts du comité pour le prochain exercice.

Le **Comité des assurances et de la caisse de retraite** a tenu cinq réunions au cours de l'exercice. La principale fonction du comité est de garder à vue les régimes d'assurance parrainés par l'Ordre et, du même coup, de suivre l'évolution des besoins des membres en matière d'assurance. Ainsi, on a apporté des changements importants à certains des régimes en place depuis quelques années et on a mis sur pied de nouveaux régimes en vue de proposer aux membres une protection accrue au meilleur prix possible. Il existe maintenant seize régimes d'assurance dont peuvent se prévaloir les membres et les cabinets; ces régimes sont décrits en détail dans une section spéciale du Manuel des membres. Certains régimes comportent une clause de participation aux bénéfices. À la faveur de résultats techniques favorables, il a été possible, par le passé, d'obtenir des remboursements qui ont été versés au fonds d'assurance groupe en fidéicommis ou d'accorder des augmentations de garanties ou des réductions de primes. Le régime d'assurance-vie et d'assurance-maladie collectives à l'intention des cabinets de comptables agréés est un sujet d'inquiétude pour le comité, car il est déficitaire depuis quelques années; toutefois, les résultats se sont quelque peu améliorés au cours du dernier exercice. Le comité a également la charge d'administrer le régime de retraite du personnel de l'Ordre. Il a consacré un temps considérable, au cours des deux dernières années, à faire une étude complète de ce régime. Plusieurs propositions ont été soumises au Comité administratif, propositions qui ont donné lieu à certaines modifications des modalités de capitalisation du régime.

Le **Comité de recrutement** s'est réuni trois fois au cours de l'exercice. Reconstitué après une période d'inactivité, le comité compte maintenant parmi ses membres les directeurs des centres de main-d'oeuvre de l'École des H.E.C. et de l'Université Laval. Cette initiative a eu d'heureux résultats, permettant de discuter des questions d'intérêt commun et de régler des problèmes dans les meilleurs délais. Le comité a révisé et mis à jour le protocole de recrutement sur les campus universitaires. Il a lancé un appel auprès des membres de l'Ordre pour obtenir des volontaires au service des conférences dans le but de prendre contact avec le plus grand nombre possible de futurs candidats à la profession. Le comité escompte intensifier ses efforts à cette fin à l'aide du service des conférences et du nouveau film "Bons comptes, bons amis".

Le **Comité de terminologie française** a consacré une bonne partie de ses efforts à une refonte et à une actualisation des bulletins publiés depuis 1966. Ce travail permettra de donner dans quelques mois aux membres un document de référence plus à jour et plus facile à consulter. Le comité n'a toutefois pas négligé le travail sur des sujets nouveaux et il a publié trois bulletins au cours de l'exercice. Il a tenu dix réunions plénières, dont une avec les correspondants qui a suscité une réflexion extrêmement fructueuse sur les modes d'action du comité.

Tout au long de l'exercice, le **Comité d'organisation du congrès** s'est affairé à mettre au point le programme professionnel et social du "Congrès du Bout du Monde" qui se déroulera à Chicoutimi du 13 au 15 juin. Immédiatement avant l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu dans l'après-midi du 14, les congressistes pourront participer à trois ateliers de discussion sectoriels regroupant les praticiens, les cadres d'entreprises et les universitaires. Chaque atelier présentera le compte rendu de ses délibérations à l'Assemblée générale.

La croissance de l'effectif de l'Ordre, conjuguée à la multiplicité et à la complexité croissantes des tâches à accomplir pour répondre aux besoins des membres et aux attentes du public, a convaincu le Comité administratif de la nécessité de dégager le Directeur administratif d'une partie de ses responsabilités pour lui permettre de remplir plus efficacement son rôle de personne-ressource auprès du Bureau et du Comité administratif. Il a donc créé le poste de Directeur administratif adjoint et engagé M. Jacques Roy, C.A., pour le remplir à compter de septembre 1981. Diplômé de l'Université Laval, M. Roy a fait carrière dans le monde de la finance, ayant accumulé plus de quinze années de service au sein de la société RoyNat et de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Depuis le 1er juin 1981, M. André Dupras occupe le poste de Directeur des communications, avec mission de concevoir et d'exécuter le programme d'information publique de l'Ordre. Licencié ès lettres de l'Université de Montréal, M. Dupras compte près de quinze ans d'expérience en communications, notamment à l'emploi de la Banque Canadienne Nationale et de Bell Canada. M. Frank Di Tomaso, C.A., ayant résigné ses fonctions de Directeur de l'inspection le 15 mai 1981 pour retourner à l'exercice de la profession, le poste a été confié à sa principale collaboratrice, Mme Ginette Lussier-Price, C.A.

Le Comité des finances, dont le mandat est de conseiller le Comité administratif en ce qui a trait à la gestion comptable et financière des affaires de l'Ordre, s'est réuni à six reprises. Il a passé en revue les déboursés effectués au cours de l'exercice et s'est assuré de leur bien-fondé. Il a également entamé l'examen des portefeuilles de valeurs mobilières et recommandé certaines modifications visant à en améliorer le rendement. Afin de faire face à la situation économique actuelle, le comité a apporté une attention particulière au processus budgétaire. Ainsi, à l'intérieur des orientations de l'Ordre, il a voulu établir une philosophie générale qui devait inspirer la préparation du budget. Il s'est aussi penché sur l'enveloppe budgétaire de chaque service et en a recommandé l'adoption. À la fin de l'exercice, le comité a révisé les états financiers préparés par les services administratifs et en a recommandé l'approbation au Comité administratif et au Bureau.

Rapport de la Registraire

Les états financiers de l'exercice font ressortir un excédent favorable de 201 625 $, alors que les prévisions budgétaires laissaient entrevoir l'équilibre des recettes et des dépenses. Cet écart s'explique surtout par le rendement exceptionnellement élevé du portefeuille; les économies réalisées au titre du programme d'inspection professionnelle y ont aussi contribué. Grâce à ce résultat favorable, le Bureau a résolu de ne pas modifier l'échelle des cotisations pour l'exercice 1982-1983, sauf la hausse de 15 $ décidée par l'I.C.C.A. L'Assemblée générale sera appelée à entériner cette décision le 14 juin.

Barème des cotisations de l'exercice 1981-1982 approuvé par l'Assemblée générale le 8 juin 1981:

Membres exerçant l'expertise comptable à leur propre compte ou en société	385 $
Membres exerçant l'expertise comptable à titre d'employés d'un cabinet de comptable agréé	345 $
Membres n'exerçant pas l'expertise comptable	310 $
Membres résidant à l'extérieur du Québec	245 $
Membres à la retraite ou aux études	Néant

La cotisation comprend la cotisation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, fixée à 145 $.

Le Directeur administratif,
André Desrochers, C.A.

Effectifs C.A. et étudiants au 31 mars de chaque année depuis 1971

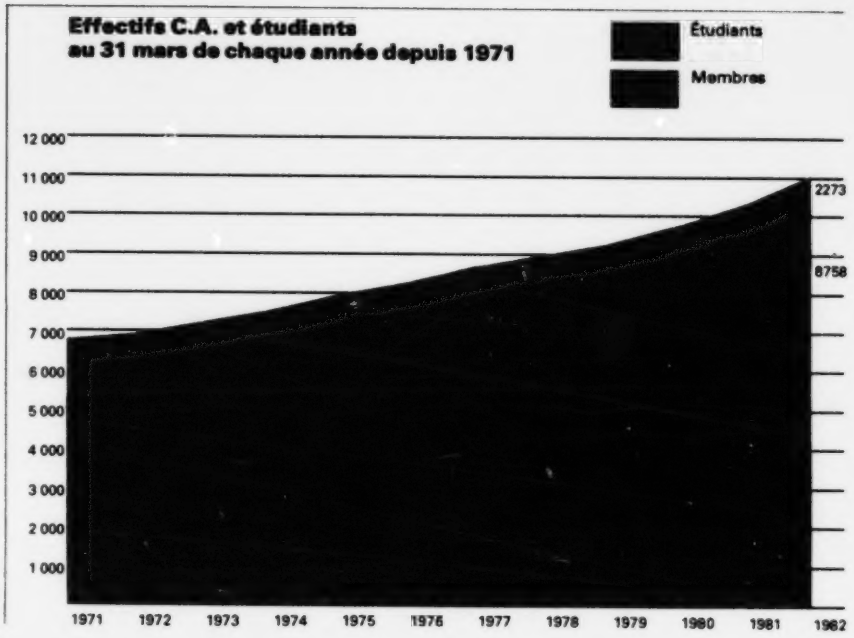

Le nombre d'inscriptions au tableau a augmenté de 382 au cours de l'exercice pour s'élever à 8 758 au 31 mars 1982. Ce nombre se décompose comme suit:

Effectif au 31 mars 1981		8 376
Inscriptions au tableau:		
par voie d'examen (art. 20 de la Loi sur les C.A.)	507	
par affiliation (art. 21)	23	
par affiliation (art. 22)	1	
par réintégration	17	548
Radiations du tableau:		
décès	37	
démissions	50	
non-paiement de la cotisation	29	
expiration de permis temporaires	44	
décisions du Comité de discipline	6	166
Effectif au 31 mars 1982		*8 758

*Ce chiffre comprend 6 permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Répartition par régions électorales:		
Montréal	5 275	
Québec	1 115	
Trois-Rivières	208	
Cantons de l'Est	171	
Outaouais – Nord-Ouest	178	
Nord-Est	239	
	7 186	
Canada, hors du Québec	1 247	
Hors du Canada	325	
	1 572	8 758

C'est avec regret que nous avons appris le décès des membres suivants, survenu au cours de l'année: Alfred Apse, Alan M. Badian, Lionel Benoit, Charles Edward Booth, George D. M. Boyd, Arthur W. Bruce, Charles L. Burgess, Roméo Carle, Henri Caron, L. Jérôme Carrière, Martha N. Delaney, C. F. Elderkin, David H. M. Farish, C. F. Farrar, Michel Flamand, Arthur W. Gilmour, John L. Helliwell, Jean-Guy Lacasse, Claude Lamontagne, L. Philippe Leduc, William G. MacKenzie, Robert Marchand, L. Gilbert Marrotte, Lloyd G. McTaggart, J. Édouard Paradis, Munro Norman Reid, Jean-Louis Rhéaume, Raymond Roberge, Roger Marcel Rondeau, Charles G. W. Sadler, Jean-Louis Sarrazin, Hyman Silver, Jack Sporn, Reginald C. Stevenson, R. H. Travers, Donat Vien, Charles Viens.

Une augmentation de 317 au cours de l'exercice a porté le nombre d'étudiants immatriculés à 2 273 au 31 mars 1982. Tenant compte de 216 dossiers incomplets, l'effectif s'élève à 2 489 étudiants à la fin de l'exercice. Le nombre de 2 273 se décompose comme suit:

Étudiants immatriculés au 31 mars 1981		1 956
Dossiers complétés	1 052	
Réintégrations	16	1 068
Admissions à l'Ordre	507	
Radiations (révocations, démissions, décès)	244	751
Étudiants immatriculés au 31 mars 1982		2 273

La Registraire,
Constance Drummond

Rapport du Syndic

Plaintes déposées contre des membres

Cas reportés de l'an dernier	36	Plaintes déposées devant le Comité de discipline	46
Nouveaux cas	103	Cas réglés par le Syndic	69
		Reportés à l'an prochain	24
	139		139

Plaintes déposées devant le Comité de discipline

Cas reportés de l'an dernier	12	Cas entendus	39
Nouveaux cas	46	Reportés à l'an prochain	19
	58		58

Demandes de réintégration

Cas reportés de l'an dernier	3	Cas réglés	7
Nouveaux cas	4	Reportés à l'an prochain	0
	7		7

Conciliation de comptes d'honoraires

Cas reportés de l'an dernier	13	Cas réglés par le Syndic	90
Nouveaux cas	83	Soumis au Comité d'arbitrage	1
		Reportés à l'an prochain	5
	96		96

Arbitrage de comptes d'honoraires

Nouveau cas	1	Cas réglé	1

Pratique illégale

Cas reportés de l'an dernier	13	Cas réglés	45
Nouveaux cas	49	Reportés à l'an prochain	17
	62		62

Pratique illégale
(cas portés devant les tribunaux)

Acquittements	3
Condamnations	6
Jugements en délibéré	0
Causes en instance	8
Appel en instance	1
	18

Questions diverses

Cas reportés de l'an dernier	0	Cas réglés	194
Nouveaux cas	194	Reportés à l'an prochain	0
	194		194

Le Comité consultatif du Syndic a procédé à l'étude de quatre-vingts dossiers et il a formulé au Syndic des recommandations très pertinentes. De plus, il a analysé certains articles du Code de déontologie et du Règlement concernant la publicité, et il a soumis trois résolutions à l'attention du Comité administratif.

Le Syndic tient à remercier vivement le président et les membres du Comité consultatif pour la collaboration qu'ils lui ont fournie.

Le Syndic,
R. Pierre Fortier, C.A.

Rapport du Comité de discipline

Le Comité de discipline a siégé à quelque seize reprises au cours de l'exercice 1981-1982.

Il a entendu et jugé onze des douze causes demeurées en suspens à la fin de l'exercice précédent; des 46 plaintes portées par le Syndic, 28 ont été entendues et jugées et 18 sont reportées au prochain exercice.

D'autre part, deux plaintes privées ont été déposées au Comité de discipline qui les entendra également au cours de l'exercice 1982-1983.

Il est à noter que le comité a enregistré six autres plaintes qui ont fait l'objet d'une demande de retrait avant même de procéder à l'audition.

Les plaintes les plus fréquentes ont été portées pour publicité dérogatoire. En fait, treize de ces plaintes ont été entendues et le comité a prononcé de sévères réprimandes, en plus d'imposer aux accusés des amendes de 200 $, 300 $, 400 $, 1 000 $, 1 500 $ et 2 000 $, plus les dépens. Dans l'un de ces dossiers, le comité a conclu au rejet de la plainte et une requête en appel a été déposée auprès du Tribunal des professions. Enfin, une plainte de ce type a été déposée et sera entendue par le comité au cours du prochain exercice.

Deux plaintes sont inscrites en discipline suite à des actes criminels commis par des membres de l'Ordre. L'une de ces plaintes date déjà de quelques années et le comité attend toujours la décision des tribunaux civils avant de procéder à son tour. Quant à la deuxième plainte de ce type qui a été déposée au cours du présent exercice, elle n'a pas encore été entendue par le comité.

Cinq plaintes ont été portées contre des membres, les accusant d'avoir pratiqué en société avec des non-membres. Une seule de ces causes a été entendue et le comité a prononcé à l'endroit de l'intimé une très sévère réprimande, jugeant son comportement inadmissible, et l'a radié pour une période de 30 jours, en plus de le condamner aux dépens. Les quatre autres plaintes sont reportées au prochain exercice.

Une plainte a été portée contre un membre pour détournement de fonds. La cause n'a pas encore été entendue et est reportée au prochain exercice.

Six membres ont été radiés pour avoir fait une cession volontaire de leurs biens, le tout sous réserve de leurs droits une fois libérés de leur faillite. Ils ont également été condamnés aux déboursés. D'autre part, le comité a imposé une amende de 200 $ à deux de ces intimés pour avoir omis d'aviser l'Ordre de leur faillite.

Un membre était accusé d'avoir négligé d'agir avec diligence, suite à l'abandon d'un dossier de vérification. Après enquête, le comité a conclu au rejet de la plainte.

Causes

Nature de la plainte	Reportées de 1980-1981	Exercice 1981-1982	Entendues et jugées	Reportées à 1982-1983
Acte criminel	1	1		2
Association à un non-membre		5	1	4
Dérogation aux normes de vérification		6	1	5
Détournement de fonds		1		1
Faillite	2	4	6	
Négligence d'agir avec diligence		1	1	
Négligence de conserver son indépendance		1		1
Publicité dérogatoire	2	12	13	1
Refus de stage de perfectionnement		1	1	
Refus ou faux renseignements au Syndic	3		3	
Signature d'une lettre de fausses déclarations		1	1	
Signature d'un rapport du vérificateur fallacieux		4	1	3
Signature par complaisance d'un rapport du vérificateur		3	1	2
Sollicitation		4	2	2
Vérificateur et actionnaire	1	4	5	
Demandes de réintégration	3	4	7	
Total	12	52	43	21

Note: six plaintes ont été déposées puis retirées sans audition.

Un membre était accusé d'avoir négligé de conserver son indépendance. Lors de l'audition, l'intimé a déposé une requête en cassation des chefs d'accusation, laquelle fut rejetée par le comité. L'enquête sur le fond sera entendue au cours du prochain exercice.

Un membre a été accusé et radié pour ne s'être pas conformé au stage de perfectionnement qui lui avait été imposé par le Bureau de l'Ordre.

Deux membres ont été accusés d'avoir refusé de répondre aux demandes du Syndic. Dans l'une de ces causes, l'intimé a été radié et condamné à des amendes de 200 $ et 500 $ pour outrage au tribunal, plus les dépens. Dans l'autre cause, l'intimé a plaidé coupable: le comité a prononcé à son endroit une sévère réprimande et l'a condamné à payer les déboursés.

Un membre a également été accusé d'avoir trompé le Syndic par de fausses déclarations, mais après une longue enquête, le comité a conclu au rejet de la plainte.

Une plainte a été portée contre un membre, l'accusant d'avoir signé une lettre de fausses déclarations, quant au niveau de sa compétence, à l'intention d'un ancien client. L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité et le comité a prononcé à son endroit une réprimande, en plus de lui imposer une amende de 500 $, plus les déboursés.

Quatre membres ont été accusés d'avoir signé des rapports du vérificateur faux ou fallacieux. Une seule de ces plaintes a été entendue et le comité a conclu au rejet de la plainte. Les trois autres plaintes seront entendues au cours du prochain exercice. Il est à noter que parmi ces trois plaintes, deux ont été déposées de façon privée.

Trois plaintes ont été déposées contre des membres pour avoir signé par complaisance des rapports du vérificateur. Une seule de ces plaintes a été entendue: l'intimé a plaidé coupable et a été condamné à une radiation de 30 jours, en plus d'une amende de 3 000 $, plus les déboursés.

Quatre membres ont été accusés d'avoir fait de la sollicitation auprès du public. Deux de ces causes ont été entendues et jugées. Dans l'une de ces causes, l'intimé, qui était également accusé de publicité dérogatoire, a plaidé coupable et a été condamné à une amende de 1 200 $, plus les dépens. Dans l'autre cause, le comité a conclu au rejet de la plainte. Les deux autres causes seront entendues au cours du prochain exercice.

Cinq plaintes ont été entendues et jugées suite à des accusations portées contre des membres qui avaient agi comme vérificateurs, alors qu'ils étaient actionnaires des compagnies pour lesquelles ils agissaient. Les intimés ont été reconnus coupables et condamnés respectivement à des amendes de 1 000 $, 750 $, 750 $, 1 000 $ et 500 $, plus les dépens. Le comité a prononcé à leur endroit de sévères réprimandes.

Sept demandes de réintégration ont été soumises à l'attention du Comité de discipline. Ce dernier a transmis dans tous les cas, sauf un, une recommandation favorable au Bureau de l'Ordre. Il est à noter que deux de ces demandes suivaient des radiations imposées au cours de l'année, dans un cas suite à une faillite, dans l'autre, l'intimé ne s'étant pas conformé à un stage de perfectionnement qui lui avait été imposé.

La secrétaire du comité,
Danielle Robitaille

Rapport du Comité d'arbitrage des comptes

En conformité du Règlement concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, le comité a été appelé, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1982, à rendre une décision sur une seule demande d'arbitrage. L'audience a été tenue le 10 février 1982 et les trois arbitres nommés ont rendu une décision unanime en date du 2 mars 1982. Deux autres demandes d'arbitrage déposées entre les mains du secrétaire du comité ont par la suite été retirées.

Le président du comité,
Georges H. Hotte, C.A.

Rapport du Comité d'inspection professionnelle

Les activités du Comité d'inspection professionnelle sont analysées dans le tableau qui suit.

	1982	1981
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	303	366
En suspens au début de l'exercice	37	17
	340	383
En suspens à la fin de l'exercice	26	37
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau	314	346
Recommandations ratifiées par le Bureau de l'Ordre:		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	246	228
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	68	118
	314	346
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	75	136
Nombre de membres inspectés	971	700

Le comité a pratiquement terminé l'inspection de tous les bureaux qui existaient lors de l'entrée en vigueur du programme d'inspection; il a ainsi atteint l'objectif qu'il s'était fixé pour l'exercice. Pour obtenir ces résultats, il a fallu compter environ 635 jours-personnes, dont 225 ont été consacrés par les inspecteurs permanents. Le Service d'inspection est composé de M. Costanzo Bucci et Mlle Diane Cardin, inspecteurs, ainsi que de Mme Ginette Lussier-Price, Directeur de l'inspection, qui a succédé à M. Frank Di Tomaso en mai dernier. Les membres suivants ont consacré à titre d'inspecteurs contractuels 410 jours au total: Clément Beaupré, Alain Bélanger, Ghislain Bilodeau, Robert Catafago, Pierre Chartier, Louis Coupal, André Courville, Michel Daviault, Jean-Pierre Filiatrault, Alain Fortin, Claude Lefebvre, Michel Morrier, Lorraine Potvin, Alain Sylvestre et René Vachon.

Le comité entreprendra donc sous peu le deuxième tour d'inspection. Pour ce faire, le comité prévoit consacrer durant l'année 600 jours-personnes à la réinspection d'environ 95 bureaux, à l'inspection de 60 nouveaux bureaux jamais inspectés et à celle de 35 bureaux devant faire l'objet d'un deuxième tour d'inspection.

Le comité est très satisfait des résultats du programme d'auto-évaluation mis en vigueur l'an dernier. Ce programme a un double objectif:

1° permettre aux praticiens de déterminer, avant même d'être inspectés, s'ils satisfont ou non aux normes professionnelles de l'inspection; et

2° les inciter à mieux se conformer aux normes professionnelles avant de faire face à la première inspection.

Il serait bon de souligner que la plupart des praticiens concernés se sont prévalus de leur droit à l'auto-évaluation.

Ce programme a grandement contribué à l'amélioration des résultats de l'inspection, comme le prouve le tableau qui précède.

Le président du comité,
Guy d'Orsonnens, C.A.

Rapport du Comité de la pratique professionnelle

Le Comité de la pratique professionnelle a tenu six réunions au cours de l'exercice. La détermination des membres à faire progresser les travaux entrepris durant les dernières années et leur assiduité exemplaire ont permis de mener à terme plusieurs projets et d'entreprendre l'étude de nouveaux sujets.

Parmi les projets menés à bien, notons en premier lieu la diffusion de la note d'information concernant la conservation des dossiers; celle-ci doit paraître incessamment dans le Journal de l'Ordre avant d'être intégrée au Manuel des membres.

En ce qui a trait aux discussions qui pourraient amener une identification plus précise de l'application des principes comptables généralement reconnus en fonction des besoins de la petite et moyenne entreprise (BIG GAAPs versus LITTLE GAAPs), l'I.C.C.A. nous a informés de la création d'un comité spécial pour étudier ce sujet. Ce comité bénéficiera de l'appui d'un de nos membres pour effectuer ses recherches; nous lui avons déjà soumis des recommandations sur les sujets suivants: les états financiers consolidés, les placements à long terme et les opérations entre personnes morales ou physiques apparentées.

Récemment, le Comité de la pratique professionnelle a soumis un modèle de libellé de "Commentaires de l'expert-comptable" au groupe d'étude de l'I.C.C.A. sur "les missions de vérification restreinte et la gradation des déclarations de fiabilité". Le comité est d'avis que le libellé suggéré décrirait mieux le travail fait par l'expert-comptable.

Le comité attend toujours la solution des problèmes liés à l'opinion du vérificateur sur les bilans personnels dont il a saisi l'I.C.C.A. l'année dernière.

Le sous-comité des exposés-sondages n'a pas tenu de réunion en 1981-1982, ayant décidé de ne pas faire de commentaires sur l'exposé-sondage intitulé: "Information sur les effets des variations de prix". En effet, cet exposé ne s'applique pas à la petite et à la moyenne entreprise, alors que le rôle du sous-comité est de faire valoir les points de vue des petits et moyens cabinets.

Au cours de ses dernières rencontres, le comité a amorcé l'étude de nouveaux sujets, dont, entre autres, 1) la description du capital-actions dans les états financiers (comment les recommandations du Manuel s'appliquent-elles dans le cas des compagnies constituées en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes?) et 2) le rapport des vérificateurs relatif aux sociétés constituées au Québec (doit-on reproduire intégralement le texte recommandé par la loi?).

Enfin, le comité étudie actuellement l'"Office Manual" tel qu'il existe présentement en Ontario afin d'en évaluer les possibilités d'application au Québec et il a amorcé la mise à jour du programme-type de vérification utilisé depuis quatre ou cinq ans par les membres de plusieurs cabinets.

Le président du comité,
Robert Jacques, C.A.

Rapport du Comité de la formation continue

Aux sessions du printemps et de l'automne 1981, 1 602 comptables agréés ont suivi des cours comparativement à 1 596 l'année précédente et ce, en dépit du fait que presque tous les cours de fiscalité de la session d'automne aient été annulés par suite de la présentation du budget fédéral de novembre 1981. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les répercussions fâcheuses de cet événement sur la bonne marche de notre programme.

Environ 75% des non-C.A. qui ont participé à nos cours étaient à l'emploi de cabinets de comptables agréés.

Au cours de l'exercice, le comité a consacré un temps considérable à discuter de nouvelles façons de présenter les cours et de nouveaux sujets à aborder pour aider les membres à actualiser leurs connaissances professionnelles et à se tenir à jour.

De nouvelles formules de cours qui devraient permettre d'intéresser un plus grand nombre de membres seront mises à l'essai dès le printemps 1982 et cet effort se poursuivra tout au cours de l'automne.

Le président du comité,
Louis Burstein, C.A.

Rapport du Comité de la formation professionnelle

Afin de remplir son mandat en tant qu'organisme responsable de toutes les questions touchant à la préparation théorique et pratique des futurs membres, le Comité de la formation professionnelle veille soigneusement à recruter des représentants de tous les secteurs. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice écoulé le comité a compté parmi ses membres des praticiens, des universitaires et des représentants de l'Association des étudiants. La participation croissante de l'Association dans les questions touchant à l'enseignement a été particulièrement appréciée. Le comité a tenu huit réunions au cours de l'exercice et les six sous-comités permanents en ont tenu seize.

La solution qu'on espérait trouver à la question longtemps débattue des diplômes donnant ouverture au permis ne semble pas se concrétiser. En fait, l'optimisme timidement exprimé à la clôture du dernier exercice s'est dissipé devant la publication de deux documents gouvernementaux. Le Conseil des universités a publié un mémoire intitulé "Situation des programmes d'études universitaires en sciences comptables au Québec – Quelques perspectives" dans lequel il s'oppose à toute possibilité d'expansion des programmes actuels. De son côté, l'Office des professions a publié un deuxième "Avis sur les conditions supplémentaires au diplôme ou à la formation de base et les comités de formation" dans lequel il recommande, entre autres, d'importants changements dans la teneur et l'organisation des stages ainsi que l'abolition des examens professionnels obligatoires administrés en dehors des programmes universitaires. Le comité a préparé des réponses à ces exposés, qui ont été approuvées par le Bureau. À la clôture de l'exercice, l'Ordre se préparait à répondre à l'"Avis sur les conditions supplémentaires..." au cours des audiences publiques de l'Office des professions prévues pour le début d'avril.

Le Comité a terminé son examen d'une étude effectuée par la Commission d'évaluation des diplômes étrangers concernant l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés de France. Suite à cet examen, il a présenté au Bureau des recommandations dans lesquelles sont précisées les conditions que les experts-comptables de France devront remplir pour être admis à l'Ordre des comptables agréés du Québec sous l'empire de l'article 22 de la Loi sur les comptables agréés.

À la clôture de l'exercice, le sous-comité des membres dans l'enseignement universitaire s'occupait à mettre sur pied un symposium sur des sujets intéressant à la fois les professeurs et les praticiens préoccupés par les programmes universitaires de sciences comptables. Le symposium aura lieu en octobre 1982 et semble susciter déjà beaucoup d'intérêt dans le milieu universitaire.

Au niveau interprovincial, une importante révision du Programme de l'examen final uniforme est en cours. Le comité s'occupe de fournir à ce sujet des données au Sous-comité du programme d'examen qui relève du Comité interprovincial de l'enseignement. Le comité a également participé à la révision du mandat du Comité interprovincial de l'enseignement, mandat dans lequel est prévue la création d'un nouveau sous-comité permanent de recherche sur les besoins en formation. Au départ, ce sous-comité procédera à une étude sur l'offre de C.A., à une analyse statistique des résultats de l'Examen final uniforme et à la compilation de données sur les critères d'admission à la profession dans les diverses provinces canadiennes.

Le président du comité,
Eldon M. Ferguson, C.A.

Rapport du Comité de l'examen

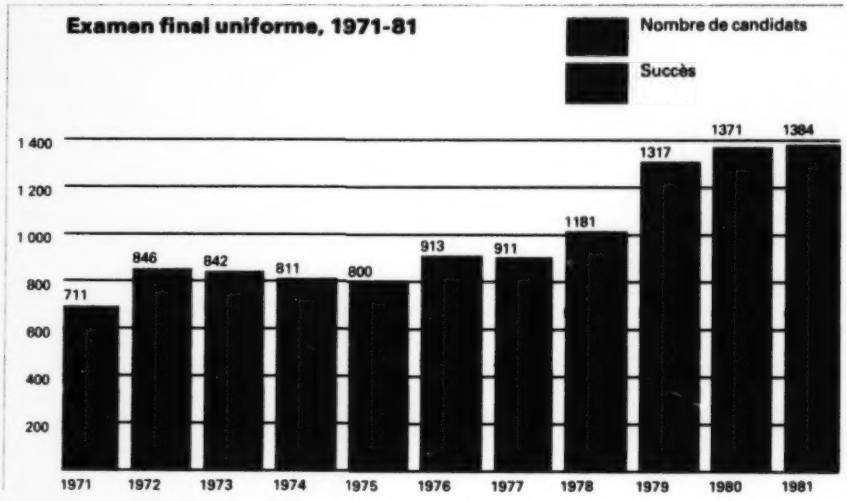

Le Comité de l'examen, composé de praticiens et d'universitaires, a pour mandat de réviser le projet d'examen élaboré par le Jury d'examen interprovincial, de l'approuver au nom de l'Ordre et, après avoir analysé les résultats de l'examen, d'en recommander l'adoption au Bureau.

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'exercice. Cela ne tient pas compte des nombreuses heures que chaque membre du comité a consacrées individuellement au travail préparatoire aux deux séances consacrées à la révision.

Le comité a constaté une amélioration des résultats à l'examen de 1981, notamment chez les candidats se présentant à l'examen pour la première fois. De plus, quoique le nombre total de candidats continue à augmenter, le nombre de candidats se présentant pour la première fois a baissé. En contrepartie, cette baisse s'accompagne d'une augmentation du taux de succès pour le groupe, qui passe de 51,1% en 1980 à 55,3% en 1981. Le taux d'accroissement reflète pour 1981, comme l'indique le tableau ci-dessous, de meilleurs résultats que pour 1980.

	1977	1978	1979	1980	1981
Nombre de candidats	911	1181	1317	1371	1384
Nombre de réussites	431	536	593	616	632
Nombre de 1ères tentatives	507	828	820	857	829
Nombre de succès – 1ères tentatives	315	444	446	437	459
% de succès – 1ères tentatives	62,1	53,6	54,3	51,1	55,3
Taux d'accroissement (%)	12,5	24,8	10,2	3,8	4,2

Comme pour 1980, neuf candidats du Québec se sont classés parmi les vingt premiers du Canada, méritant ainsi une place au tableau d'honneur national. Les diplômés de cinq universités figurent au tableau d'honneur cette année; des diplômées de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Rouyn qui se sont classées première et deuxième au Québec se sont classées respectivement deuxième et troisième au Canada. Les lauréats sont, par ordre de classement, Carole Hart – Université de Sherbrooke, Line Plante – Université du Québec (Rouyn), Richard Gagnon – Université Laval, Bruno Latouche – Université Laval, Lucie Chabot – Université Laval, Michael Quinn – Université McGill, Jean-Paul Bélisle – École des H.E.C. de Montréal, Robert Comeau – École des H.E.C. de Montréal, Gilles Gagnon – Université Laval.

Le président du comité,
Gilles Chevalier, Ph. D., C.A.

Rapport de l'Association des étudiants

Le Conseil de l'Association des étudiants comptables agréés du Québec s'est réuni 12 fois entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982 et ses sous-comités tout autant. Le nombre d'heures consacrées par les étudiants formant le Conseil pour leur présence aux réunions du Conseil et des différents comités est évalué à 1 800. Le Conseil est formé d'étudiants des plus dynamiques qui ont concentré leurs efforts dans les domaines pouvant venir en aide aux étudiants devant reprendre l'Examen final uniforme et aux stagiaires avant l'obtention de leur titre professionnel.

L'Association a formé cette année, avec des membres du Bureau de l'Ordre, un comité conjoint pour la mise au point et l'administration d'un nouveau sondage sur les conditions de stage. Le questionnaire est maintenant prêt à être distribué et, selon l'avis de l'Association, les résultats pourront aider l'Ordre à étayer son argumentation vis-à-vis l'Office des professions et la Corporation professionnelle des C.G.A. sur l'importance de la formation obtenue grâce au stage.

L'Association est heureuse de pouvoir annoncer qu'à sa demande les étudiants n'ayant pas réussi à l'E.F.U. 1981 ont reçu leurs rangs déciles par question pour chacune des quatre épreuves. Dernièrement, elle a fait parvenir aux étudiants devant reprendre l'Examen final uniforme une documentation sur tous les cours d'été qui leur sont offerts au Québec et projette d'offrir des sessions de motivation et des cours sur les techniques d'étude et d'examen.

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 1981, le Conseil a organisé des conférences au cours desquelles trois comptables agréés de domaines différents ont traité des possibilités de carrière du C.A.

Le 19 février 1982, l'Association a tenu à l'hôtel Reine-Élizabeth de Montréal son premier bal des gradués. Le bal a connu un succès remarquable et a permis à 1 050 participants de célébrer leur succès aux séances de l'Examen final uniforme de 1980 ou de 1981. Également en février, le Conseil de l'Association a été heureux de participer avec l'Ordre au Salon de l'épargne-placements tenu à la Place Bonaventure à Montréal.

Le président de l'Association,
Jean-François Trépanier, C.A.

États financiers
Ordre des comptables agréés du Québec

Rapport du vérificateur

Aux membres
Ordre des comptables agréés du Québec
Montréal (Québec)

J'ai vérifié les bilans du fonds d'administration générale et des fonds en fidéicommis, nommément le fonds d'assurance-groupe, le fonds supplémentaire de retraite des employés et le fonds d'indemnisation, de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration générale de l'exercice clos à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 mars 1982 ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Jack E. Zittrer, C.A.

Montréal (Québec)
le 16 avril 1982

Fonds d'administration générale
Bilan
au 31 mars 1982

	1982	1981
Actif		
À court terme		
Encaisse	66 366 $	63 115 $
Dépôts à terme	150 000	—
Débiteurs	253 565	156 003
Intérêts à recevoir	27 151	28 951
	497 082	248 069
Placements – au coût		
Obligations (Valeur à la cote: 1982, 603 906 $; 1981, 642 495 $)	777 309	778 614
	1 274 391 $	1 026 683 $
Passif et avoir		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	158 573 $	142 859 $
Dû au fonds supplémentaire de retraite des employés	44 144	—
Revenus reportés (Note 2)	73 200	86 975
	275 917	229 834
Avoir		
Solde au début de l'exercice	796 849	775 286
Excédent des revenus de l'exercice	201 625	21 563
Solde à la fin de l'exercice	998 474	796 849
	1 274 391 $	1 026 683 $

Pour le Bureau:
Paul Noiseux, C.A.
J. David Weinstein, C.A.

Fonds d'administration générale
Revenus et dépenses
de l'exercice clos le 31 mars 1982

	1982	1981
Revenus		
Cotisation des membres	2 595 483 $	2 088 909 $
Moins: Part de l'I.C.C.A.	1 076 425	710 300
	1 519 058	1 378 609
Cotisation des étudiants	151 550	147 457
Moins: Part de l'I.C.C.A.	47 920	31 014
	103 630	116 443
Cotisations annuelles nettes	1 622 688	1 495 052
Droits d'admission	79 100	83 150
Droits d'immatriculation	53 650	44 925
Droits d'examen	277 225	272 690
Droits d'inspection	285 900	253 150
Formation continue – droits d'inscription	594 970	743 475
Amendes	18 603	15 071
Revenus de placements	254 698	151 234
Autres	15 168	(5 235)
	3 202 002	3 053 512
Dépenses		
Examen	513 056	416 429
Formation professionnelle	92 404	73 394
Inspection	297 666	387 099
Formation continue	568 582	747 837
Pratique professionnelle	24 991	15 792
Discipline	103 212	105 884
Conciliation et arbitrage des comptes	22 000	18 549
Pratique illégale	51 021	41 465
Direction générale, registrariat et services administratifs	654 494	644 366
Traduction et terminologie	100 212	135 314
Relations publiques	321 964	171 299
Fêtes du Centenaire	—	147 117
Manuel des membres	61 997	—
Activités sociales – net	57 575	48 957
Contributions et subventions	131 203	78 447
	3 000 377	3 031 949
Excédent des revenus	201 625 $	21 563 $

Notes complémentaires

1) Conventions comptables

Comptabilisation des revenus:
Les droits d'admission et d'immatriculation sont comptabilisés comme revenus au moment où les demandes sont acceptées par le Bureau.

Imputation des dépenses:
Les dépenses directement reliées à une fonction sont imputées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en proportion des salaires, selon le tableau reproduit en annexe.

Immobilisations:
Les dépenses en capital, y compris les améliorations locatives, sont passées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice dans lequel elles sont engagées.

2) Revenus reportés

Le poste "Revenus reportés" comprend un montant de 62 500 $ constitué par l'excédent du produit de la cotisation spéciale levée en 1980-1981 sur les frais engagés au 31 mars 1982 pour la campagne d'information publique sur le contentieux des professions comptables.

3) Bail à long terme

L'Ordre a signé un bail de dix ans expirant le 30 avril 1986. Le loyer annuel s'élève à 121 252 $ mais le bail comporte une clause d'indexation.

Fonds d'administration générale
Renseignements complémentaires

	1982	1981
Examen		
Frais du Jury d'examen interprovincial	442 170 $	359 491 $
Organisation locale de l'examen	37 285	33 288
Salaires et frais généraux	33 601	23 650
	513 056	416 429
Droits d'examen	277 225	272 690
Excédent des dépenses	(235 831 $)	(143 739 $)
Formation professionnelle		
Comité interprovincial de l'enseignement	50 873 $	27 805 $
Salaires et frais généraux	37 790	40 847
Frais des comités	3 741	4 742
	92 404 $	73 394 $
Inspection		
Honoraires professionnels et frais de déplacement	109 552 $	145 574 $
Salaires et frais généraux	184 596	236 117
Frais des comités	3 518	5 408
	297 666	387 099
Droits d'inspection	285 900	253 150
Excédent des dépenses	(11 766 $)	(133 949 $)
Formation continue		
Matériel didactique et honoraires des animateurs	301 025 $	415 774 $
Location de salles, pension et repas	74 640	109 366
Frais d'élaboration de cours	29 346	10 151
Coordination du programme	540	5 057
Publicité, poste et informatique	26 149	43 652
Frais de représentation et de déplacement	15 186	12 779
Salaires et frais généraux	120 148	150 765
Frais des comités	1 548	293
	568 582	747 837
Droits d'inscription	594 970	743 475
Excédent des revenus (dépenses)	26 388 $	(4 362 $)

	Pratique professionnelle	Discipline	Conciliation et arbitrage des comptes	Pratique illégale
Honoraires professionnels et frais de déplacement	—	3 873 $	—	18 545 $
Salaires et frais généraux	22 829 $	96 138	22 000 $	32 476
Frais des comités	2 162	3 201	—	—
	24 991 $	103 212 $	22 000 $	51 021 $
1981	15 792 $	105 884 $	18 549 $	41 465 $

Fonds d'administration générale
Renseignements complémentaires

	1982	1981
Direction générale, registrariat et services administratifs		
Salaires et frais généraux	517 873 $	479 472 $
Informatique	31 952	45 064
Frais du Bureau et des comités	60 908	63 234
Bibliothèque	16 699	12 750
Honoraires des vérificateurs	5 800	5 300
Honoraires divers	19 056	21 059
Contentieux	2 206	17 487
	654 494 $	644 366 $
Traduction et terminologie		
Salaires et frais généraux	358 160 $	328 714 $
Bulletins de terminologie	5 044	5 445
	363 204	334 159
Dépenses recouvrées de l'I.C.C.A.	262 992	198 845
	100 212 $	135 314 $
Relations publiques		
Banquet anniversaire	9 268 $	—
Campagne de publicité	142 713	117 623 $
Publication du Journal	45 451	15 538
Salon de l'épargne-placements et autres	9 361	—
Salaires et frais généraux	78 731	27 877
Frais des comités	3 640	10 261
Film de recrutement	32 800	—
	321 964 $	171 299 $
Fêtes du centenaire		
Célébrations du 19 juin 1980	—	17 053 $
Subventions aux comités régionaux	—	9 000
Histoire de l'Ordre	—	121 064
	—	147 117 $

Fonds d'administration générale
Renseignements complémentaires

			1982	1981
	Revenus	Dépenses	Excédent (Déficit)	Excédent (Déficit)
Activités sociales				
Colloques des membres en industrie	—	—	—	2 424 $
Congrès	170 560 $	159 310 $	11 250 $	—
Réception des nouveaux diplômés	—	7 707	(7 707)	(12 636)
Banquet anniversaire	29 350	23 049	6 301	(4 997)
Tournoi de golf	17 731	19 768	(2 037)	23
Salaires et frais généraux	—	65 382	(65 382)	(33 771)
	217 641 $	275 216 $	(57 575 $)	(48 957 $)
Contributions et subventions				
Comité des membres en industrie			7 500 $	—
Conseil interprofessionnel du Québec			12 005	11 434 $
Comités régionaux			19 747	18 569
Association des étudiants			3 167	5 116
Comité de coordination			57 284	33 328
Bourse C. Douglas Mellor			10 000	10 000
Manuel de comptabilité			15 000	—
Guide de vérification			6 500	—
			131 203 $	78 447 $

Fonds d'administration générale
Annexe

	1982	1981
Frais généraux à répartir		
Charges sociales	102 920 $	71 703 $
Frais de logement	203 678	183 442
Téléphone et télégrammes	38 739	35 109
Frais de poste	50 901	55 050
Papeterie et imprimerie	74 344	80 281
Fournitures et équipement de bureau	45 874	83 203
Frais divers de bureau	15 184	11 017
Réaménagement	50 300	58 161
	581 940 $	577 966 $
Répartition par services		
Examen	12 221 $	9 248 $
Formation professionnelle	12 221	14 507
Inspection	69 251	93 573
Formation continue	45 391	61 033
Pratique professionnelle	8 729	4 739
Discipline	36 080	33 580
Conciliation et arbitrage des comptes	8 147	6 878
Pratique illégale	12 221	9 594
Direction générale, registrariat et services administratifs	195 532	194 601
Traduction et terminologie	134 428	125 477
Relations publiques	23 278	11 039
Activités sociales	24 441	13 697
	581 940 $	577 966 $

Fonds en fidéicommis
Bilans
au 31 mars 1982

	1982	1981
Fonds d'assurance-groupe		
Actif		
Encaisse	32 283 $	9 862 $
Intérêts à recevoir	24 190	17 049
Placements – au coût		
Dépôts à terme	150 000	125 000
Obligations (Valeur à la cote: 1982, 523 444 $; 1981, 458 031 $)	648 642	551 448
	855 115 $	703 359 $
Avoir		
Solde au début de l'exercice	703 359 $	704 203 $
Intérêts	78 646	57 312
Perte sur vente d'obligations	(1 125)	(20 152)
	780 880	741 363
Versements nets des (aux) compagnies d'assurance	74 235	(38 004)
Solde à la fin de l'exercice	855 115 $	703 359 $
Fonds supplémentaire de retraite des employés		
Actif		
Encaisse	11 929 $	11 964 $
Intérêts à recevoir	1 057	630
Dépôts à terme	20 000	—
À recevoir du fonds d'administration générale	44 144	—
	77 130 $	12 594 $
Avoir		
Solde au début de l'exercice	12 594 $	11 178 $
Intérêts	2 290	1 416
	14 884	12 594
Contributions du fonds d'administration générale	73 315	—
Moins: Versements	(11 069)	—
	62 246	—
Solde à la fin de l'exercice	77 130 $	12 594 $
Fonds d'indemnisation		
Actif		
Placement – dépôt à terme	25 000 $	25 000 $
Avoir		
Solde à la fin de l'exercice	25 000 $	25 000 $

Fonds de secours
Bilan
au 31 mars 1982

	1982	1981
Actif		
Encaisse	19 433 $	7 385 $
Intérêts à recevoir	3 829	4 063
Placements – au coût		
Obligations (Valeur à la cote: 1982, 124 278 $; 1981, 127 849 $)	144 050	144 050
	167 312 $	155 498 $
Avoir		
Solde au début de l'exercice	155 498 $	140 622 $
Intérêts	16 234	14 876
	171 732	155 498
Moins: Versements	4 420	—
Solde à la fin de l'exercice	167 312 $	155 498 $

J. Alistair Duff, C.A.
Paul-Émile Mallette, C.A.
Raymond Morcel, C.A.
Fiduciaires

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du Fonds de secours de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 1982. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ce bilan présente fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1982 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Jack E. Zittrer, C.A.

Montréal (Québec)
le 16 avril 1982

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

English copies of this Report are available on request.

POOR

QUALITY

ORIGINAL